



COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 25
" " ayant donné pouvoir	: 01
" " votants	: 26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Je ne compte pas pour le *quorum*, nous sommes nombreux, c'est bien.

Information subventions

M. le Maire.- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé d'attribuer une subvention d'investissement pour l'installation de tribunes aux Louaitaux, il confirme une subvention d'un montant de 21 100 euros pour une dépense totale de 122 367 euros HT.

Le Conseil Départemental du Jura a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 euros pour l'organisation de la manifestation Fondue de Crobards, qui se déroule du 2 octobre au 27 novembre 2024 à Champagnole.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons les remerciements de l'association Moto Virade 39, qui nous remercie pour la subvention de 350 € versée dans le cadre du Moto Virade 2024.

Les animations organisées, notamment avec la Journée Moto Virade, le dimanche 29 septembre dernier, ont permis de récolter de l'argent.

Le collège des Louataux remercie également les services municipaux pour l'aide apportée à l'organisation du cross du collège, qui s'est déroulé le lundi 14 octobre dernier.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation en temps et en heure le 13 novembre. Je vous demande donc d'adopter l'ordre du jour, ce qui n'est qu'une formalité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 adressé le 10 octobre 2024

M. le Maire.- Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 qui vous a été adressé par mail le 10 octobre 2024. Il avait été immédiatement rectifié le 11 octobre par rapport à une intervention de Madame Véronique Delacroix.

Y a-t-il des remarques quant à ce procès-verbal rectifié le 11 octobre ? (*Néant*)

Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Vous avez les Hivernales, avec tout le programme qui nous a été concocté par le service Événementiel avec l'adjoint concerné, Monsieur Pascal Grenier.

Mme Vernier-Thiémarc.- Il y a une erreur. Le concert des Voix Amies est à 16 heures et non à 17 heures. À 17 heures, ce sera fini.

M. Dussouillez.- Nous corrigerons sur les réseaux.

M. le Maire.- Oui, parce qu'on ne va pas réimprimer. Je comprends qu'ils se trompent de temps en temps, parce qu'il y a beaucoup d'informations à indiquer.

Vous avez également *Mémoires d'arbres* de Charles Thevenin, Joël Guyon et Daniel Nicod. Cela a été fait juste avant qu'il ne décède. J'y ai vu le gros arbre des Champs Sarrazins, qui n'est plus maintenant, puisqu'il a été déraciné.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

M. le Maire.- Vous avez également reçu les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal, c'est classique.

Tarifs :

. Arrêté du Maire fixant les tarifs minimum des ventes directes de bois de chauffage (hors gestion ONF)

. Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables à la location de véhicules et matériel municipaux

. Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux usagers du musée

. Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux lecteurs abonnés à la Bibliothèque Municipale 2025

Acceptation d'un don :

. Arrêté du Maire acceptant le don de Monsieur Jacques VUILLEMAIN : propriété section AP n° 5 à Champagnole

Renouvellement de bail :

. Arrêté du Maire renouvelant le bail de la Gendarmerie

Renonciations au droit de préemption :

. Propriété de Monsieur PERRIN Joan
Section AD n° 572 – 36 rue Maurice Fumey Badoz

. Propriété des Consorts BROCARD
Section AH n° 163 – 25 rue de la Liberté

. Propriété de Monsieur GROSJEAN Éric et Madame PAPILLARD Monique
Section AD n° 138 – 5 rue Georges Vallerey

. Propriété de la SCI SERAPHINA
Section AB n° 351 – 36T avenue de la République Lot 2

. Propriété des Consorts PARNET
Section AC n° 257 et 523 – 6 rue Louis Pergaud

. Propriété de Monsieur MAZUREK Jacky et Madame DODIN Chantal
Section AB n° 109 – 13 rue Clémenceau

. Propriété de Monsieur PERRIER Claude et Madame BARILLOT Bernadette
Section AV n° 158 – 13 rue Gédéon David

. Propriété de la SCI R.N.M.
Section AC n° 139 et 362 – 3 et 5 rue du Pavé

. Propriété de Monsieur SUBLET Hugo et Monsieur SUBLET Fabien
Section AB n° 403, 404 et 142 – 58 avenue de la République et 33 rue Maréchal Foch

. Propriété de la SCI LES 2 C
Section AB n° 76 – 14 rue Clémenceau

. Propriété de Monsieur MAITREJEAN Raphaël
Section AC n° 78 – 22 rue Baronne Delort

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Attribution de subvention aux associations

Mme Martin.- Les membres de la Commission Développement culturel, réunis le 7 novembre 2024, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement 2024 selon le tableau qui vous est projeté.

Il y a une petite erreur, parce que les enfants du Groupe Paléontologique n'habitaient pas Champagnole, ce sont des enfants de l'extérieur. Il faut donc le rayer.

En revanche, la Tarentelle a 10 enfants champagnolais de moins de 16 ans, donc se voit attribuer une subvention de 20 euros par enfant champagnolais.

La subvention de base est de 200 euros, comme cela avait été décidé en commission, contre 180 euros les autres années et 250 euros pour les deux chorales (la Tarentelle et les Voix Amies).

M. le Maire.- N'y avait-il pas le Groupe Paléontologique ?

Mme Martin.- Non, ils avaient les 180 euros.

M. le Maire.- La commission souhaite donc abaisser les chorales. Il faut m'expliquer pourquoi nous baisserions ces deux chorales, d'autant plus que la chorale des Voix Amies participe aux fêtes de Noël et donne un concert à l'église, qui n'est pas forcément bien rentable, puisque je pense que l'entrée est de quelques euros.

Mme Martin.- C'est entrée libre, c'est au chapeau.

Mme Gobet.- C'est surtout du caritatif, nous intervenons au foyer André Socié, etc.

M. le Maire.- Après, Esquisse et Peinture, c'est pour leur plaisir ; le Bridge, c'est pour leur plaisir ; Le Folk Pour Tous, c'est pour leur plaisir ; 1, 2, 3 Soleil, ils font des représentations.

Mme Vernier-Thiémard.- Le Folk Pour Tous, c'est pareil, on danse dans les foyers, EHPAD aussi.

M. le Maire.- Oui, mais on donne une subvention autre au Folk pour tous du fait qu'ils sont expatriés. Franchement, les Voix Amies et la Tarentelle, cela me gêne un peu de les baisser.

Mme Martin.- C'était des subventions qui n'ont pas été utilisées depuis longtemps, et depuis longtemps, les deux chorales avaient 50 euros de plus.

Mme Delacroix.- C'est donc pour les remettre au même niveau que les autres, c'est cela ?

Mme Martin.- Voilà, c'était tout le monde. Je n'y étais pas particulièrement favorable, mais après je me suis rangée à l'avis de la commission.

M. le Maire.- Pour ceux qui étaient à la commission, qu'est-ce qui vous motivait ? Franchement, je ne vois pas du tout.

Mme Vernier-Thiémard.- Moi, pour la Tarentelle, vu ce qu'ils ont, je ne comprends déjà pas qu'ils demandent une subvention.

Mme Gobet.- Pourquoi deux subventions exceptionnelles, Folk Pour Tous et la Tarentelle ?

Mme Vernier-Thiémard.- Folk Pour Tous, c'est pour la salle.

M. le Maire.- Le Folk Pour Tous, ils n'ont plus de salle à Champagnole. Ils voulaient absolument une salle à Champagnole, mais je leur ai dit qu'on leur mettait une subvention pour payer le chauffage parce qu'ils ont des frais supplémentaires.

Mme Martin.- Pour la Tarentelle, je crois qu'ils sont environ 90, ils ont un budget énorme. Ils ont un peu de sous en caisse, d'accord, mais par contre, ils ont 45 000 euros de budget de fonctionnement. Ce qu'ils ont en caisse ne leur permet pas de couvrir leur année, mais c'est vrai que pour moi, c'est un peu malvenu de passer de 250 à 200 euros, de réduire. Cela ne s'explique pas vraiment.

M. le Maire.- D'autant plus que j'ai annoncé que nous ne baisserions pas les subventions aux associations, donc cela me gêne énormément.

M. Poux.- Sommes-nous à 50 euros près ?

M. le Maire.- Non, pas du tout. Nous ne sommes pas riches, mais 50 euros, quand même...

Je me vois mal baisser la chorale des Voix Amies et la Tarentelle de 50 euros.

Mme Delacroix.- La motivation de la commission, c'était simplement pour remettre tout le monde à 200 euros. ?

Mme Bailly.- Le Folk, vous vous entraînez où ?

Mme Gobet.- À Équevillon.

Mme Bailly.- Il n'y en a pas à la salle du Tunnel ?

Mme Gobet.- Oui, la salle du Tunnel est quand même à louer gratuitement. Qu'elle ne soit pas utilisée, cela paraît être une question d'acoustique.

Mme Martin.- Par contre, une erreur s'est glissée, parce que l'Harmonie Municipale, c'est 5 200 €.

M. le Maire.- Eux, nous n'allons pas les baisser. 5 200 € pour l'Harmonie Municipale, et je vous propose 250 euros pour les Voix Amies, parce que je ne veux pas les baisser, et 250 euros pour la Tarentelle, parce que je ne vois pas pourquoi nous les baisserions non plus.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*)

Mme Martin.- Il y a aussi deux subventions exceptionnelles. Le Folk Pour Tous, 175 euros, c'est pour aider à la location de la salle d'Équevillon ; la Tarentelle, cela correspond à

50 % du coût de la formation du chef de chœur, Théo Feuvrier, qui a repris la direction du groupe adulte cette année et qui est allé en formation l'été dernier.

M. le Maire.- C'est un garçon qui vient du Conservatoire de Besançon, clarinette, et qui est issu de l'École de Musique de Champagnole.

Mme Martin.- Il dirige également l'Ensemble de Clarinettes du Jura et l'Harmonie de Saint-Laurent-en-Grandvaux.

Le tableau avec les subventions 2024 est donc le suivant :

- Subventions de fonctionnement 2024 :

Associations	Montant
Groupe Paléontologique et Minéralogique	200 €
Folk Pour Tous	200 €
Bridge Club Champagnolais	200 €
Esquisse et Peinture	200 €
Société d'Histoire Naturelle	200 €
1 2 3 Soleil	200 €
Chorale les Voix Amies	250 €
La Tarentelle	250 € + 10 x 20 € (moins de 16 ans) = 450 €
Harmonie Municipale	5 200 €

- Subventions exceptionnelles :

Associations	Montant
Folk Pour Tous	175 €
La Tarentelle	330 €

(La Tarentelle = 50% du coût de la formation d'un chef de chœur, hors hébergement et transport)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

2. Subvention à l'association Champagnole Jura Basket : Versement d'une avance

Mme Bailly.- La Commission des Affaires sportives s'est réunie le 4 novembre 2024 afin d'étudier la demande d'acompte formulée par le club Champagnole Jura Basket, concernant la subvention 2025.

Le club a fortement augmenté ses effectifs et donc le nombre d'équipes. L'équipe phare, à savoir l'équipe senior féminine, évolue en Nationale 3. Cela génère des déplacements importants et une augmentation du budget de fonctionnement du club.

Les principales rentrées d'argent sont prévues au premier semestre 2025 (sponsors, manifestations, etc.), alors que des frais importants surviennent en première partie de saison.

La subvention de la ville de Champagnole, liée au niveau du club, est prévue à hauteur de 27 500 euros pour l'année 2025, conformément à la convention d'objectifs et de moyens établie l'an dernier pour trois ans.

Afin de pallier aux besoins dans cette période de transition de l'automne 2024, il est proposé d'octroyer au club dès à présent un acompte de 15 000 euros. Le solde sera versé début 2025. La commission a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'un acompte de subvention de 15 000 euros au club Champagnole Jura Basket. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Ce n'est pas moi qui signerai les pièces nécessaires. D'ailleurs, je ne vais pas participer au vote, considérant que mon fils est le Président du club.

Mme Bailly.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets donc au vote. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? Merci.

3. Attribution de subvention pour la Ronde du Jura

Mme Bailly.- Champagnole accueillera les 3, 4 et 5 janvier 2025 la course automobile la Ronde du Jura. Comme lors des dernières éditions, la base logistique et le point de départ de cet événement sportif seront situés au centre-ville, sur le secteur rue de l'Égalité/Oppidum.

Le parc assistance est prévu sur le site du Crassier.

L'épreuve est organisée conjointement par l'ASA Jura (affiliée à la FFSA) pour la partie administrative et par l'association Autosport des Neiges pour l'organisation technique. Environ 120 voitures devraient participer à la course.

Pour cette 55ème édition, il est proposé d'allouer une subvention de 4 500 euros.

Les membres de la Commission Affaires sportives ont donné un avis favorable lors de leur réunion du 4 novembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 500 euros à Autosport des Neiges pour l'organisation de la Ronde du Jura 2025. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

C'est comme l'an dernier : même somme, même sport. Vous avez la fiche de l'année 2025 avec le programme du vendredi et samedi, avec le *shakedown* le vendredi, qui est une séance d'essai sur un parcours dont les conditions se rapprochent de celles de la course.

Le départ du rallye aura lieu le samedi 4 au matin et l'arrivée du rallye se fera le soir à l'Oppidum, rue de l'Égalité à Champagnole, après un parcours de 181,2 kilomètres, avec six épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 kilomètres.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets donc au vote ? Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

M. le Maire.- Belle affiche.

Mme Bailly.- Oui, c'est une belle affiche. Ils espèrent la neige, comme d'habitude. L'année dernière, je crois qu'elle est tombée le lendemain.

M. Laithier.- Le parcours des spéciales sera totalement nouveau cette année et reste secret jusqu'au dernier moment.

M. Cuevas.- J'avais une question. Tu disais 3, 4 et 5 janvier, mais je ne vois que le 3 et le 4 sur la fiche. Le 5, c'est quoi ?

Mme Bailly.- Ça finit dans la nuit, puisque la remise des prix a parfois lieu à 1 heure du matin.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

4. Demande de subventions DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est attribuée par l'État aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Considérant les règles de gestion pour l'année 2025, seuls trois dossiers peuvent être déposés par porteur, ces dossiers devant être priorisés pour être programmés.

Il est donc proposé de présenter les projets suivants :

<u>Priorité</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet</u>	<u>Subvention DETR sollicitée</u>	<u>Taux de subvention</u>
1	Travaux préalables à l'installation de panneaux photovoltaïques aux ateliers municipaux	224 415,89 €	67 324,77 €	30 %
2	Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la rue Leclerc	220 565,00 €	66 169,50 €	30 %
3	Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des rues Foch et Berthod	206 221,10 €	41 244,22 €	20 %
	TOTAL	651 201,99 €	174 738,49 €	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et leur plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions énoncées au titre de la DETR 2025 auprès de l'État, et de s'engager à prendre en autofinancement la part restante (dont son éventuelle majoration). Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. le Maire.- Les subventions DETR ont changé. Nous devons déposer nos dossiers avant le 30 novembre et il faut qu'ils soient complets au 28 février. Cela signifie que nous sommes désormais obligés de déposer des demandes de subventions sur des dossiers qui ne sont pas encore votés, ce qui est gênant pour les communes. Nous allons voter notre budget lors du prochain Conseil, mais beaucoup le votent courant mars, donc c'est un peu problématique. Ne serait-ce pas pour que certains ne déposent pas de dossiers et que l'État puisse économiser un peu plus ? Je ne sais pas.

Nous ne pouvons déposer que trois dossiers alors que nous pouvions auparavant en déposer davantage, et il faut les prioriser.

Nous devons les déposer avant le 30 novembre, nous allons voter le budget au mois de décembre. Nous en avons parlé en Commission Urbanisme et avec Flavien, mais pas ici. Ce n'est pas dit que ce soit retenu non plus.

Nous sommes actuellement en grande discussion au niveau de la Commission Urbanisme pour faire de l'autoconsommation électrique. Avant, pour faire de l'autoconsommation, il fallait que les panneaux photovoltaïques soient installés sur le bâtiment concerné par l'autoconsommation. Désormais, il suffit de désigner les différents bâtiments municipaux. Nous sommes donc en train d'étudier un dossier pour les deux dernières que nous avons faites, les deux plus puissantes, puisque nous avons cinq centrales photovoltaïques. Il s'agit de celle qui a été installée sur le centre de tennis et de celle de l'école du Boulevard. Les centrales qui produisent le plus sont déjà passées en autoconsommation.

L'électricité produite, il faut la déduire de nos factures, non pas en euros, mais en kilowattheures, par exemple sur l'Oppidum. C'est un bâtiment qui consomme énormément d'électricité : il y a les frigos, les congélateurs, les fours, les plaques, etc. Tout est électrique, même la clim, le chauffage, qui ont une part d'électricité, les éclairages, etc. Ce bâtiment consomme de l'électricité toute l'année.

Aujourd'hui, nous vendons peu cher, entre 6 et 8 centimes. Les panneaux se sont beaucoup améliorés par rapport aux premiers panneaux. Nous vendons toujours 6 centimes le kilowattheure, mais ils ne produisent pas grand-chose. Nous en avons un à 6 centimes, un à 5 centimes, mais sur les derniers, nous sommes plutôt de l'ordre de 8 centimes. Au lieu de vendre à 8 centimes à EDF avec des panneaux qui produisent beaucoup, nous déduisons les kilowattheures consommés, par exemple sur l'Oppidum, sachant que ce sont des kilowattheures qui peuvent monter jusqu'à 36 centimes, donc ça vaut le coup d'échanger un kilowattheure à 8 centimes contre un kilowattheure à 26 ou 30 centimes.

C'est pour cela que nous regardions quel poids nous pouvions équiper afin de le rentabiliser et continuer à faire de l'autoconsommation. Il y a aussi la Mairie, avec les ordinateurs, etc., donc ça consomme de l'électricité.

Nous avons pensé aux ateliers municipaux, mais le problème est qu'il y a déjà une toiture qui est vieillissante, puisqu'elle date de la construction des ateliers. C'est une toiture en fibre ciment, donc « bourrée » d'amiante, qu'il faut démonter. Cela va coûter 224 000 euros de démonter et de mettre une autre toiture pour supporter les panneaux photovoltaïques. Nous demanderons donc une subvention là-dessus, mais si nous ne sommes pas subventionnés sur le photovoltaïque.

C'est pour cela que ceci arrive un peu comme un cheveu sur la soupe, c'est du fait de ces dates qui nous bloquent. Nous demanderions donc une subvention de DETR de 30 %.

Ensuite, si cela fonctionne, si nous sommes subventionnés, si tout va bien, les panneaux photovoltaïques seront installés par le budget de la Régie municipale de production d'Électricité, ce qui est normal.

C'était donc pour vous expliquer le premier dossier, puisque seuls les membres de la Commission Urbanisme sont au courant.

Ensuite, ce sont des dossiers complets, puisqu'il s'agit des travaux de l'an dernier, voire d'il y a deux ans. Je n'y crois pas beaucoup, mais nous pourrions éventuellement être subventionnés sur les trottoirs, parce qu'ils ne subventionnent pas des réfections de voirie. Le premier a davantage de chances d'être subventionné, mais s'il n'est pas retenu, je serais étonné que les deux suivants le soient. Néanmoins, il faut toujours demander. Qui ne demande rien n'a rien. Voilà donc pourquoi nous les avons classés dans cet ordre.

Il est bien précisé par les services de l'État que les demandes de DETR doivent être en rapport avec le développement durable. Je pense que nous sommes en plein dedans.

Voici les explications que je souhaitais vous donner, parce que c'est quelque chose qui arrive un peu comme un cheveu sur la soupe, mais qui est en préparation depuis un moment.

Nous aurions une puissance électrique de 320 kilowatts-crête, donc « au taquet ». Ce serait ainsi la plus grosse centrale photovoltaïque de la Commune actuellement.

Ai-je été clair sur mes explications ? Avez-vous des questions ?

M. Bonjour.- Pourquoi est-il demandé un taux de subvention de 20 % pour le troisième alors que c'est le même que le deuxième ?

M. Delfau.- C'est une ancienne demande de subvention d'une année précédente dont le taux d'aide était de 20 %, alors que l'année dernière, sur la rue Leclerc, c'était à 30 %. Ce sont deux anciennes demandes, l'année de la demande n'était pas la même, et c'est maintenant éligible. C'est pour cela qu'il y a 20 % et 30 % sur les mêmes opérations.

M. Grenier.- Le toit des ateliers sera-t-il rénové ?

M. le Maire.- Il date de la construction des ateliers, c'est un vieux fibre-ciment qui commence à... Il n'y a pas de fuites notables, mais...

M. Delfau.- Les chaîneux commencent à être bien rouillés, mais il n'y a pas de fuite.

M. le Maire.- Ils commencent à être fatigués. Les ateliers municipaux doivent dater du début des années 60, dans ces eaux-là.

M. Vuillermoz.- Quelques années en arrière, nous nous étions déjà penchés sur le sujet des ateliers municipaux.

M. le Maire.- C'est vrai, nous en avons déjà parlé il y a quelques années. Le toit est largement vieillissant.

M. Vuillermoz.- Il y avait le projet de changer la chaudière.

M. le Maire.- Oui. Nous avons fait des études sur la chaudière avec Flavien, nous avons regardé pour remplacer la chaudière par une chaudière bois, mais il s'agissait de centaines de

milliers d'euros. Je veux bien, mais même si de l'argent public était venu en subvention, c'était de l'ordre de 500 000 euros.

M. Delfau.- 350 000 euros.

M. le Maire.- Il fallait faire un silo et compagnie. Je veux bien tout entendre, mais c'est quand même de l'argent public, donc mettre 350 000 à 400 000 euros dans une chaudière pour les ateliers municipaux...

Ce n'est pas bien, nous sommes au fioul, mais nous tempérons plus que nous ne chauffons. Les garages sont tempérés, il n'y a que les bureaux qui sont un peu plus chauds, et encore, lorsque les employés sont là. Nous passons donc quelques milliers de litres de fioul.

Pour moi, investir 350 000 ou 400 000 euros pour économiser quelques milliers de litres de fioul... Je veux bien tout entendre, mais c'était un peu disproportionné. Voilà donc pourquoi ce n'est plus dans l'air du temps pour l'instant, mais il faudra bien faire quelque chose un jour, parce que la chaudière va bien finir par « claquer », même si les vieilles chaudières tiennent parfois le coup longtemps, puisque c'est de la fonte épaisse.

Avez-vous d'autres questions sur ces subventions DETR ? (*Néant*)

Nous sollicitons une subvention, mais je ne dis pas que nous l'aurons. Nous avons été bien servis l'an dernier, puisque nous avons eu 30 % sur la halle.

Je mets au vote ce tableau de subventions, sachant qu'il ne faut considérer que la première ligne, parce que les suivantes, je les vois mal. On ne sait jamais, s'il n'y a pas suffisamment de communes qui déposent le dossier, mais il ne faut pas rêver.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci bien.

5. Lotissement sur Valières : Vente de terrain

Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante au lotissement Sur Valières, selon le prix fixé précédemment par délibération, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m ²	Prix TTC
49	801 m ²	SCI FIONA représentée par SCHNEIDER Ludovic	30.00 €	27 455.52 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- C'est le dernier lotissement qu'il nous restait. La SCI FIONA souhaite faire deux logements sur 801 m², qui seront à la vente ou à la location, je l'ignore. De toute façon, nous manquons de ce type de logement, de maisons jumelles. Nous avons une grosse demande.

C'est la dernière parcelle du lotissement, nous allons pouvoir clore le lotissement au budget.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

6. Conventions de servitude avec ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique du réseau électrique, les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autorisation de passage d'une canalisation souterraine basse tension pour l'extension du réseau électrique le long de la place Charles de Gaulle – 3 septembre et de l'avenue de la République (parcelle AB n° 491).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le raccordement du parc photovoltaïque de l'aérodrome à Crotenay nécessite la pose d'un câble souterrain HTA sur la parcelle U n° 566, propriété de la commune de Champagnole et située lieu-dit Les Iles du Frêne à Ardon.

Lors de la précédente séance en date du 24 septembre 2024, le conseil municipal avait décidé de surseoir à statuer sur ce sujet. À présent, après complément d'informations et considérant le désaccord de la commune de Crotenay sur le projet, il est demandé au Conseil municipal de ne pas approuver l'établissement de la servitude sur la parcelle communale susvisée.

M. le Maire.- Quand ENEDIS doit raccorder des bâtiments et qu'ils passent sur des parcelles communales ou sur le domaine public communal, ils sont obligés de demander l'autorisation. Dans la rue du Général Leclerc, où mon fils avait fait une première petite salle, le bâtiment a été restauré, ils ont fait des logements, mais il faut qu'ils fassent un renforcement électrique pour réalimenter. Ils auraient pu passer par la rue du Général Leclerc, mais nous n'avons pas voulu, parce qu'ils n'allaient pas reterrer ce que nous avons fait l'an dernier. Ils vont donc passer par devant. Ils sortent par le centre de tri, ils longent, puis viennent se raccorder juste avant le passage qui va à l'ancienne perception. Ils vont démonter un bout de trottoir et passer en dessous discrètement, il y aura une toute petite tranchée le long de la Poste au lieu d'aller faire une tranchée au milieu de la rue du Général Leclerc, qui est toute neuve. Il faut un bouclage qui permet ensuite de réalimenter. Je crois qu'il s'agit de la parcelle n° 573.

Y a-t-il des questions quant à ces servitudes, que nous allons faire l'une après l'autre ?
(*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La deuxième, c'est celle que nous avons mise en *stand-by* la dernière fois pour le raccordement du parc photovoltaïque de l'aérodrome de Crotenay. ENEDIS veut mettre un câble qui rejoint Crotenay au poste à l'entrée de Champagnole et ils doivent passer sur une parcelle qui nous appartient, vers le pont sur l'Angillon. Souvenez-vous, nous avons dit que nous ne voterions pas cela et que nous ajournerions la décision, surseoir à statuer, et que j'allais me renseigner auprès du Maire de Crotenay pour savoir où ils en sont.

Le permis de construire a été signé par le Préfet ; la commune de Crotenay a délibéré contre, elle est toujours contre ce projet, la Communauté de Communes a voté contre, afin de suivre le Maire de Crotenay. C'est dans le champ où il y avait l'ancien terrain d'aviation qu'ils veulent mettre des panneaux photovoltaïques, sur un beau champ agricole, alors que certains endroits ne servent à rien.

Bref, puisque la Communauté de Communes et la commune de Crotenay ont voté contre et que c'est un projet dont les élus du secteur ne veulent pas, je vous propose que nous votions également contre ce passage sur notre passerelle du câble souterrain HTA d'ENEDIS afin de raccorder cette passerelle. Ils ne passeront donc pas chez nous, ils passeront ailleurs, même si je ne vois pas où. Sinon, il faut que le Préfet oblige à passer sur la passerelle. Il est déjà allé contre l'avis du Conseil communautaire, contre l'avis du Conseil municipal de Crotenay, et s'il va contre l'avis du Conseil municipal de Champagnole, cela commence à faire beaucoup de contre.

Je vous propose donc que nous refusions qu'ils passent sur notre parcelle, par solidarité avec nos collègues élus de Crotenay.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*)

Pour ce raccordement qui passe sur notre parcelle, pour signer une convention avec ENEDIS, qui est contre ? Unanimité contre, merci. Je pense que le Maire de Crotenay va apprécier notre soutien.

M. Delfau.- Les travaux du centre-ville commenceront la semaine prochaine.

M. le Maire.- Là, nous sommes tous pour.

Mme Delacroix.- Qui est propriétaire du terrain où devaient être posés ces panneaux ?

M. le Maire.- Je ne sais pas, mais ce n'est pas la Commune, c'est un privé.

Nous sommes donc solidaires de nos amis de Crotenay.

7. Rapports annuels 2023 du service Assainissement

La compétence Assainissement est exercée par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Conformément à la réglementation, les rapports annuels élaborés par l'établissement public de coopération intercommunale et par le délégataire doivent être présentés au Conseil Municipal.

Les documents complets concernant l'exercice 2023 ont été établis. Il s'agit :

- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif
- du rapport annuel de Suez, entreprise délégataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

M. le Maire.- Ceux qui sont au Conseil communautaire l'ont déjà vu, mais je vais vous présenter la synthèse.

Le RPQS est le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service et le RAD est le Rapport Annuel du Délégué. Il s'agit de l'assainissement collectif de 2023.

La compétence Assainissement collectif est gérée en délégation de service public. Nous avons changé de délégataire au 1^{er} avril 2021, passant de Veolia à Suez. 49 communes sur 66 sont en assainissement collectif, avec 10 414 abonnés, soit 23 762 habitants pour 846 174 m³ facturés.

Nous avons 38 unités de traitement, donc 38 stations d'épuration, la plus petite étant celle de Foncine-le-Bas, qui doit faire 40 ou 50 équivalents habitants, et la plus grosse étant celle de Champagnole, qui fait 22 000 équivalents habitants. Entre les deux, il y en a de toutes les tailles, mais il y en a beaucoup qui sont de l'ordre de 700 à 1 000 (Crottenay, Sirod, etc.)

Nous avons 248 kilomètres de réseau et 38 postes de refoulement.

Vous voyez en photo Champagnole en bas à gauche, puis Foncine-le-Haut.

Nous avons un bon fonctionnement général malgré des non-conformités. Avant, il ne fallait pas avoir de non-conformité sur la STEP ou sur le réseau, mais maintenant, ils considèrent en général, donc si vous avez quelque chose qui « cloche » sur le réseau, tout est non-conforme.

Nous avons encore des réseaux unitaires, parce qu'avant 2015, nous avons mis certaines stations d'épuration au bout d'un réseau unitaire, mais la loi a changé en 2015, donc les stations d'épuration qui ont été faites avant se trouvent non-conformes puisque le réseau n'est pas conforme.

Il y a encore pas mal de travail à faire. D'ailleurs, nous allons devoir faire Saint-Germain, parce que Saint-Germain est raccordé à la station de Champagnole, et quand nous les avons raccordés, ils étaient en unitaire. Sapois, qui était également branché sur Champagnole en 2001, est en réseau unitaire, donc il va falloir que nous les passions en séparatif. Rien que pour ces deux communes, il y en a pour 5 millions.

Bref, les lois changent et nous devons évoluer aussi.

Sur la valorisation des boues, nous sommes conformes. Les boues de Champagnole sont des espèces de petites plaquettes qui partent sur des cultures. Les boues liquides, nous les mettons toujours, ce sont des plans d'épandage approuvés par l'État, nous ne faisons pas n'importe où et n'importe quoi. Elles sont encore mises sur les pâtures, mais cela ne durera pas, parce que la filière Comté ne souhaite plus avoir d'épandage de boues.

La photo en bas à droite, c'est Valempoulières, ce sont des choses en plus de la STEP, du bassin d'aération.

Nous sommes donc 100 % filière conforme, c'est le principal.

De nombreuses études ont été engagées en 2023 : Champagnole, Le Vaudioux, Foncine-le-Haut. Sur cette dernière commune, nous avons des obligations de faire certains travaux, des mises en demeure des services de l'État, donc ce sera un programme sur plusieurs années. En 2023, des études ont été faites pour un montant de 216 871 euros.

De nombreux travaux ont également été engagés en 2023, hors Champagnole. Les plus gros coûts ont été à Cerniébaud : réseau, station d'épuration. Cerniébaud est désormais terminé, ils ont une belle station d'épuration toute neuve et un réseau neuf. C'était important de le faire, parce qu'une zone de Cerniébaud est classée en périmètre de protection immédiat par rapport à la

source de la Papeterie, parce qu'il y a une faille qui descend à un endroit et qui est en liaison directe avec notre source de la Papeterie. Il fallait donc absolument faire l'assainissement de Cerniébaud afin de fiabiliser la source de la Papeterie.

Au Frasnais, il s'agit de la réhabilitation de la STEP pour 132 606 euros. Les marchés ont été commandés, mais cela ne s'est pas réalisé parce que nous avons fait un changement la semaine dernière au Conseil communautaire, si vous vous en rappelez. Une entreprise a déposé le bilan, donc une autre le fait à sa place pour le même prix.

Autrement, ce sont des petits réseaux. Le lotissement à Montrond, c'était un bout qui était complètement effondré. Le Pont de la Chaux, nous avons fait des travaux dans le Pont de la Chaux, sous la RN5, parce que les services de l'État refaisaient le tapis d'enrobé, donc nous avons fait les traversées de route pour que ce soit fait avant qu'ils fassent le tapis d'enrobé.

En ce qui concerne la tarification, vous avez la facture 120 m³, vous voyez les augmentations qui sont intervenues. La part de la Collectivité est passée de 30 à 31,50 euros et la part proportionnelle est passée de 91,80 euros à 113,40 euros, sachant qu'il faut diviser par 120 pour avoir le prix au mètre cube. Ainsi, pour une facture de 120 m³, nous étions à 129,80 euros en 2023 et nous sommes passés à 144,90 euros, sachant que cela va augmenter tous les ans suite à tous les travaux que nous avons à faire, parce qu'il faut bien les financer. En effet, nous ne pouvons pas financer l'assainissement autrement que par l'assainissement, c'est comme ça.

Vous avez également la part du délégataire (Suez).

En additionnant les deux, au 1^{er} janvier 2024, nous arrivons à 311,91 euros pour 120 m³ d'assainissement, soit 2,60 euros le mètre cube. Nos rivières valent bien ça. Je précise que 120 m³, c'est la référence nationale, nous sommes obligés de passer par ça.

À quoi sert la facture d'assainissement ? La part du délégataire, c'est la maintenance et le fonctionnement ; la part de la Communauté de Communes, c'est l'investissement, mais aussi le paiement des fonctionnaires de la Communauté de Communes qui s'en occupent.

La redevance de l'Agence de l'Eau est entièrement reversée à l'Agence, mais c'était peut-être avant, parce que Bercy se sert désormais gaillardement dans les agences de l'État, l'ADEME, les Agences de l'Eau, etc. C'est entièrement reversé à l'Agence, mais Bercy vient ensuite faire son marché, puisque Bercy a besoin d'argent. Avez-vous écouté la télévision ces derniers temps ? Le gouvernement a besoin d'argent. Je ne ferai pas de commentaires.

En ce qui concerne l'encours de la dette, il y a eu du décalage entre 2022 et 2023, raison pour laquelle 2022 est trop bas sur la redevance, etc. Ne regardez donc pas les variations : 74 % - 45 %, cela ne veut absolument rien dire.

En revanche, il est intéressant de regarder l'encours de la dette, qui est de 8 348 000 euros. Il n'a pas fini de grimper, mais ce n'est pas grave. C'est payé par des redevances, donc ce n'est pas non plus de l'argent de la Communauté de Communes payé sur le budget général. Nous avons effectivement des exigences. L'État nous oblige à faire des travaux, nous n'avons pas le choix. Le remboursement de l'encours est de 686 000 euros, dont intérêts, dont capital. Cela fait que l'extinction de la dette était de 23 ans en 2022, parce qu'il n'y avait pas eu beaucoup de recettes l'an dernier, certaines ont été transférées. Nous sommes toujours entre 8 et 10 ans d'extinction de la dette. Ce n'est donc pas une dette colossale.

M. Laithier.- Cela correspond à peu près à celle du budget de la Ville.

M. le Maire.- Voilà. Il ne faut pas s'affoler.

Nous allons maintenant parler un peu plus de Champagnole avec le bassin versant n° 6 (BV6). C'est Dilena and co et Bénétruy qui nous font les travaux. Les 4 400 mètres, c'est uniquement le BV6, et 193 branchements, parce que je crois qu'il y a 1 800 branchements en tout sur Champagnole.

(Un diaporama est projeté en séance.)

Regardons les plans pour voir où sont faits les travaux. Le Y en bas, c'est le foyer André Socié. Ils ont remonté la rue Jean Moulin, la rue de Verdun, puis la rue Gédéon David pour aller jusqu'au rond-point, qui n'en est pas un. Ils ont fait l'impasse Proudhon, puis ils sont repassés par la rue qui revient vers l'ALCG. Ensuite, un bout passe par le champ et ressort par la rue de la Vieille église.

Vous avez la zone industrielle, avec en bas les cités des fours à chaud, le long de la rue Pichon, les deux branches pour aller dans la zone industrielle, puis on redescend rue Bazinet et on arrive au rond-point. On descend ensuite l'allée de la Résistance qui descend vers l'ancien foyer de la gare, on a l'allée des Marronniers, puis vous avez la descente derrière la boulangerie, en direction des ateliers municipaux. Une petite antenne a également été faite rue de la Vieille église.

Voici des photos des travaux rue Ambroise Croizat. Il s'agit d'une chaussée béton, donc c'était compliqué de la faire. Vous voyez aussi le « bazar » rue Bazinet. Ce ne sont pas des chantiers faciles, parce qu'il y a déjà beaucoup de réseaux enterrés !

Je passe sur Cerniébaud, je pense que cela ne vous intéresse guère. Le principe de la STEP de Cerniébaud, c'est qu'elle était sur deux niveaux. D'habitude, on essaye de mettre les filtres plantés de roseaux les uns à côté des autres, mais il y a ici une ligne à haute tension qui passe au milieu, donc il a fallu les écarter un peu avec des distances réglementaires.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif – en matière d'assainissement, il ne faut pas parler d'assainissement individuel, mais d'assainissement non collectif – les choses ont beaucoup bougé : Édith est partie en retraite, Habib est parti, Andréa l'a remplacé et est repartie. Une nouvelle technicienne est donc arrivée la semaine dernière.

Nous sommes en régie, nous ne sommes pas en délégation de service public. Tous les contrôles se font, sauf sur Nozeroy, où PB Assainissement (Pierrick Boisson) fait des contrôles pour nous, uniquement sur des contrôles. Autrement, tout est fait sur Champagnole. Champagnole, c'est fait par les agents de la Communauté de Communes ; sur Nozeroy, c'est Pierrick Boisson.

En ce qui concerne les tarifs de contrôle de bon fonctionnement, c'est pour huit ans, donc 15 euros par an. Ensuite, lorsque vous vendez votre maison (diagnostic immobilier, contrôle de conception, etc.), cela se fait à l'unité, cela ne fait pas partie des 15 euros. Ainsi, si vous vendez votre maison, le diagnostic immobilier vous coûtera 140 euros, parce qu'on se déplace et qu'on fait le diagnostic de l'assainissement, lequel est obligatoire (entre autres) pour vendre sa maison.

Vous voyez ensuite les prestations réalisées dans l'année, notamment les contrôles de bon fonctionnement, de vente, etc.

Nous organisons également des vidanges préventives, puisqu'il vaut mieux faire des vidanges préventives que curatives, c'est-à-dire qu'il vaut mieux entretenir sa fosse avant qu'elle ne soit bouchée.

Vous avez ensuite le nombre d'assainissements non collectifs. Nous en avons 2 100 en individuel. 1 535 ont été contrôlés, il n'en reste plus que 500 à contrôler. Il y a les conformes, les non conformes, les non conformes sans risque. Très peu ont un risque environnemental, et lorsque c'est le cas, nous leur mettons des obligations de travaux.

Le rapport sur la qualité du service d'assainissement est toujours un grand moment, mais je peux vous présenter le rapport de Suez, si vous voulez, qui est un peu plus épais, puisqu'il fait 200 pages.

Y a-t-il des questions sur le rapport de l'assainissement ? (*Néant*)

Je ne vous demande pas de le voter, je vous demande juste d'approuver qu'il a été présenté.

SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

8. Avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la CAF

Par délibération en date du 23 mai 2023 faisant suite à de précédentes délibérations de décembre 2020 et décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF du Jura concernant les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

La CAF a transmis récemment des avenants aux conventions relatives à :

- ALSH « Accueil Adolescents » ;
- ALSH Périscolaire ;
- ALSH Extrascolaire (vacances scolaires).

Il s'agit, en complément des financements déjà en place d'intégrer :

- Le complément inclusif ALSH, permettant de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- Le développement d'activités *via* le bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale) pour les heures d'accueil nouvelles allant au-delà des heures existantes déjà contractualisées ;
- La prise en compte du temps de repas dans la pause méridienne ;
- Le plan mercredi dans le bonus territoire CTG.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces différents avenants et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. Grenier.- La CTG est un dispositif mis en place par l'État. Nous avons fait plusieurs séances de travail avec Madame MIDOL, généralement à la Communauté de Communes. Nous évaluons un certain nombre de choses, nous présentons un certain nombre de projets, ce qui nous permet de maintenir les aides.

Par ailleurs, le temps de repas n'était auparavant pas pris en compte dans la pause méridienne, il ne rentrait pas dans le calcul d'heures.

Enfin, le Plan Mercredi, ce sont des compléments de financement qui rentrent dans cette convention.

Ce que je vous dis n'est peut-être pas très clair, mais chaque fois que nous obtenons des financements avec la CAF, c'est une petite usine à gaz. Nous avons même besoin de rencontrer un représentant pour nous y retrouver dans tout cela, puis nous sommes contraints de répondre à leurs attentes pour obtenir ces financements. Par exemple, si nous ne respectons pas le taux d'encadrement, ils nous baissent les financements. Nous nous alignons donc sur leurs attentes et leurs demandes. C'est le biais qu'ils utilisent pour que les accueils de loisirs soient organisés avec les professionnels, avec des contraintes de diplômes, avec des contraintes d'encadrement.

M. Laithier.- C'est vrai que c'est très compliqué. Lorsque nous recevons les documents de la CAF, à la prise en main, c'est incompréhensible. Nous avons besoin d'une réunion d'explication avec eux pour intégrer les éléments. C'est effectivement une usine à gaz, mais cela nous permet de recevoir des financements.

M. Grenier.- Nous faisons donc une petite réunion de travail, l'analyse se fait avec eux car ils se déplacent volontiers.

Avez-vous des questions ?

Mme David Rousseau.- Qu'est-ce que le complément inclusif ? Est-ce de l'argent ?

M. Grenier.- C'est du temps de travail, des heures de travail, mais cela peut aussi faire l'objet d'aménagements matériels.

Mme David Rousseau.- N'y a-t-il pas de formation dedans ?

M. Grenier.- Je ne pense pas.

Mme David Rousseau.- C'est bien dommage.

M. Grenier.- C'est une bonne question, d'autant plus qu'avoir du personnel formé est un de nos gros points faibles. Nous avons souvent du personnel compétent, parce que ce sont des gens qui ont appris sur le tas et qui travaillent avec les enfants depuis des années, mais nous manquons de personnel qualifié.

M. Laithier.- Cela permet de majorer la subvention ALSH par heure d'accueil réalisée pour les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

M. Grenier.- Ce ne sont même pas des heures complètes, c'est avec une majoration, mais je ne l'ai pas en tête.

Mme David Rousseau.- Il est quand même dommage, par rapport aux situations de handicap de certains enfants, qu'il n'y ait pas davantage de moyens attribués, que ce soit humains ou financiers, pour augmenter l'accompagnement, etc. C'est peut-être en cours de travail avec la CAF aujourd'hui, mais pour l'instant...

M. le Maire.- Voulez-vous un petit exemple ? Vous allez voir, c'est d'une simplicité... C'est le financement de la subvention ALSH extrascolaire. Ils versent une subvention sur le nombre d'heures selon des modalités de calculs détaillées dans la formule ci-après : nombre d'heures ouvrant droit multiplié par le prix de revient dans la limite d'un prix plafond fixé par la CAF, multiplié par 30 %, multiplié par le taux de ressortissants du régime général, tel que défini dans la convention d'objectifs et de financement.

Il y a plusieurs options de paiement, par exemple l'option 4 : « Par deux modes de facturation du fait d'un cumul sur le même accueil d'une facturation à l'heure enfant, d'une facturation à la demi-journée ou à une journée enfant ; par le cumul du nombre d'heures figurant sur les factures aux familles et du nombre d'heures facturés aux familles dans la limite de l'amplitude... »

Ensuite, il y a des petits astérisques, par exemple : « Le forfait correspondant à une heure déterminée par avance et à une période supérieure à une journée dont la périodicité est hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, et pour laquelle est demandé un paiement global ou invariable, quel que soit le nombre d'actes effectués ».

Vous avez compris ? Pas moi. Quand on vous dit qu'il faut vraiment une grande journée d'explication, sachant que ça, ce n'est que pour un dossier et qu'il y en a 10.

M. Laithier.- Ce que je vous ai résumé en une demi-page dans le rapport, ça fait en réalité 35 pages.

M. Grenier.- Et ils viennent régulièrement contrôler comment nous enregistrons nos heures, comment se comptent les enfants.

M. le Maire.- Par ailleurs, il n'y a pas un chiffre nulle part.

Ici, nous signons du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025. Pascal Grenier, bon courage ! Je souhaite surtout bon courage à Audrenne BEDEAU pour gérer ce dossier.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. Grenier.- Chaque fois que nous sommes dans l'embarras, nous les appelons. En général, ils viennent, nous passons un temps de travail avec eux et ils nous expliquent souvent comment faire. Ils sont chargés de mettre en place la politique de l'État.

Mme David Rousseau.- Au moins, ils viennent, ils ne demandent pas à France Services de venir.

M. le Maire.- Ils vont d'ailleurs bientôt venir, nous allons les voir pour un autre sujet.

M. Grenier.- S'il n'y a plus de questions, je vais mettre aux voix.

Y a-t-il des abstentions, des voix contre ? Merci.

M. le Maire.- Merci, Pascal, c'était d'une clarté... Enfin, ton explication !

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

9. Attribution de subventions aux associations

Les membres de la Commission Cohésion sociale, réunis le 5 novembre 2024, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers (bilan financier et budget prévisionnel) et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Montant
Croix Rouge	750 €
Amicale pour le Don de Sang	700 €
Secours Catholique	500 €
C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	600 €
Tous pour les Droits Humains Fondamentaux	200 €
Covoit Job	500 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Benoit.- Y a-t-il des questions ?

M. Vuillermoz.- C'est une nouvelle association, « Tous pour les Droits Humains Fondamentaux » ?

Mme Benoit.- C'est anciennement l'association « Terre des Hommes ».

Je voulais préciser que Covoit Job est en pleine progression. C'est une association qui va avoir à peu près trois ans. Ils louent des véhicules pour des personnes en précarité, en recherche d'emploi ou pour aller au travail. En 2023, ils étaient à 2 053 journées de location pour l'année 2023. Leur objectif 2024 est de 2 500 journées de location, sachant qu'ils ont un parc d'une dizaine de voitures.

M. le Maire.- Il y en a tant que cela ?

Mme Benoit.- Oui, mais ils ont beaucoup de vieilles voitures. En 2024, je crois que beaucoup de voitures ont été « laissées sur le carreau ». Leur projet était de trouver un camion, parce qu'ils ont beaucoup de demandes pour les déménagements, voire pour accompagner les personnes pour faire des déménagements.

M. Dussouillez.- Où sont stockées les voitures ?

Mme Benoit.- Ils les stockaient en face de la déchetterie.

M. Laithier.- Deux véhicules ont eu les pneus crevés.

Mme Benoit.- Ils aimeraient bien avoir des garages, parce que c'est un peu compliqué.

M. le Maire.- Ils ont crevé les pneus ? C'est intelligent, ça.

Mme Benoit.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Je mets au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci beaucoup.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

10. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

M. le Maire.- Voilà le moment tant attendu, le ROB. C'est le ROB, pas le DOB.

M. Laithier.- Le débat se fait à l'appui du rapport.

M. Tissot.- Nous allons effectivement parler du ROB.

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) comprenant :

- Les engagements pluriannuels envisagés avec la prévision des dépenses et des recettes ;
- La fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux ;
- Le contexte économique avec les orientations du projet de loi de finances et les dotations d'État ;
- La gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la Commune ;
- L'analyse rétrospective de la gestion financière de la Collectivité.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le document ci-annexé (ROB) constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la ville. Il a été examiné par la Commission des Finances en date du 7 novembre dernier. Il sera présenté en séance et fera ensuite l'objet d'échanges.

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2025, mais aussi de l'existence du ROB sur la base duquel s'est tenu le débat.

Il faut mettre un petit point d'interrogation à « pluriannuels », parce que notre vue est plutôt annuelle que pluriannuelle.

Nous allons commencer par l'état de la France.

Nous allons commencer par l'inflation. Elle serait *a priori* stable l'année prochaine autour de 2 %. Cette année, l'évolution du PIB est de 1,4 %, mais ce sera maximum 1,1 % et 1,1 % en 2025. Selon moi, tout va dépendre du contexte international, parce que nous ignorons ce que la politique Trump va amener au niveau mondial et les conséquences que cela aura chez nous.

Dans le tableau suivant, qui concerne le taux de croissance, d'inflation et de chômage, le taux de chômage est de 7,60 %, mais d'après les informations que j'ai, ce sera facilement un point de plus, à savoir 8 % rapidement, 8,5 % dans le courant de l'année. C'est une très mauvaise nouvelle.

Les taux d'intérêt se situent autour de 3 %. Tout dépendra du contexte national, mais au regard de la situation actuelle, nous pouvons nous poser des questions.

En ce qui concerne le cadrage des finances publiques, nous sommes « dans les choux » depuis longtemps et nous le serons encore l'année prochaine. Nous sommes actuellement à 6,10 % et nous prétendons être à 5 % l'année prochaine. C'est à discuter.

Nous sommes champions du monde pour le point suivant, à savoir le poids des prélèvements obligatoires en PIB, tout comme sur la dette des administrations publiques. C'est bien dommage, d'ailleurs.

M. le Maire.- Qu'est-ce que signifie « dette des administrations publiques » ?

M. Tissot.- Bonne question. Cela inclut l'État, la Sécurité sociale.

M. Laithier.- C'est l'ensemble de la dette publique, y compris celle des collectivités locales, des communes, et sa proportion par rapport au PIB.

M. le Maire.- Nous devrions donc être à 65 % et nous sommes à 114 %. Nous ne sommes pas bons.

M. Laithier.- Nous voyons le coût de 2020 lié au Covid, mais cinq ans plus tard, nous restons au même niveau.

M. Tissot.- Le problème que nous avons actuellement, c'est que les autres pays sont capables de redescendre, ce qui n'est pas notre cas. Lorsqu'il y a eu le Covid, tout le monde a eu le même problème, nous avons suivi, mais après, les autres pays européens, et pas seulement, également des pays comme la Grèce, le Portugal ou l'Espagne, sont partis dans l'autre sens. Nous, nous n'arrivons pas à repartir. Nous avons les explications, mais nous ne voulons pas prendre les bonnes décisions pour repartir dans le bon sens. Dans le contexte actuel, je pense qu'il n'est pas apte à prendre les bonnes décisions. Où va-t-on ? C'est la question pour l'instant.

Vous avez ensuite le budget de l'État par section. Il faut retenir le chiffre de 300 milliards, qui est ce que nous allons devoir emprunter. Cela ne veut pas dire que nous nous sommes endettés de 300 milliards, puisque cela comprend le remboursement du capital de la dette (176 milliards), mais cela signifie que nous nous endettons tout de même de 124 milliards, ce qui est énorme.

Cela représente 47 000 euros par habitant. Pour information, pour la Ville, c'est 747 euros.

M. Laithier.- Les États-Unis, c'est 75 000 dollars.

M. Tissot.- Sauf que les États-Unis peuvent se servir du dollar, mais nous on ne peut pas se servir de l'euro.

J'essaye d'aller assez rapidement, mais n'hésitez pas à poser des questions.

Il faut retenir aussi les nouvelles mesures concernant les collectivités locales, que nous avons découvert récemment, notamment la réduction du FCTVA, qui va nous impacter. La suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement avait été mise en place il y a quelques années, mais a été retirée.

À compter de 2025, un prélèvement interviendra sur les ressources des impositions versées aux communes, EPCI, départements et régions, limité à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Néanmoins, cette disposition concerne les collectivités avec des dépenses réelles de fonctionnement annuelles supérieures à 40 millions, ce qui n'est pas le cas de la ville de Champagnole.

M. le Maire.- J'ai entendu à la télévision ce midi que Bordeaux perd plus de 16 millions de dotations de l'État, mais ils ont les moyens, à Bordeaux !

On rigole, mais nous ignorons à quelle sauce nous allons être mangés, raison pour laquelle il faut se serrer la ceinture dès maintenant et trouver de nouvelles recettes.

M. Tissot.- Les bases fiscales vont être revalorisées de 2 %, contre 3,9 % en 2024 et 7 % en 2023.

Pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur le Maire, qu'est-ce que ces mesures vont impacter sur la ville de Champagnole ? Il y a déjà une hausse de 4 points du taux de cotisation des employeurs pour leur retraite, ce qui va nous coûter 75 000 euros. Il y a également la hausse d'un point du taux de cotisation URSSAF, ce qui représente 20 000 euros. Il y a encore le FCTVA, dont nous parlions tout à l'heure, qui représente 30 000 euros, ainsi que la suppression du FCTVA.

Tout cela représente 140 000 euros, qu'il faudra trouver. C'est imposé par l'État, mais ce sera à nous d'équilibrer le budget. Nous nous retrouvons déjà avec un trou de 140 000 euros qu'il faudra combler. Ces quatre mesures ont donc un réel impact.

M. le Maire.- Ça fait déjà moins rire !

M. Tissot.- En ce qui concerne l'état de la dette, tout inclus, cela fera 6 295 441 euros, soit 60 000 euros de moins que l'année précédente. Profitons de la bonne nouvelle de la soirée, c'est celle-ci. En 2015, notre endettement était de 10 millions ; 10 ans après, nous sommes à 6 millions. Ce n'est pas 6 295 000 euros, parce qu'il faut tenir compte du prêt de 500 000 euros que nous avons fait cette année, que nous n'avons pas décaissé, puisqu'il ne sera décaissé qu'au mois de mai pour pouvoir profiter des meilleures conditions.

C'est donc à souligner. Cela signifie que nous avons été capables de désendetter, nous ne pouvons que nous en féliciter. En 2021, nous étions encore à 8,3 millions ; en 2024, 7,1 millions. Il y a donc eu un désendettement très important tout en maintenant des investissements importants.

En 2015, nous avions une charge financière de 1,2 million, mais elle est désormais de moins de 900 000 euros. Aujourd'hui, que ferions-nous avec 300 000 euros supplémentaires à trouver ?

Notre annuité est actuellement de 889 000 euros, mais elle était de 1,2 million en 2015, ce qui n'est pas neutre.

M. le Maire.- Nous avons encore deux ou trois années à passer avant de descendre encore d'un seuil à partir de 2027 ou 2028.

M. Tissot.- Les trois années à venir seront encore compliquées et difficiles par rapport à l'endettement, mais nous passerons ensuite dans le vert. Nous aurons une annuité de 889 000 euros en 2025, de 942 000 euros en 2026 et de 881 000 en 2027, puis d'un seul coup, 754 000 euros et 707 000 euros en 2028 et 2029, tout cela avec un calcul sur la base d'un prêt systématique de 500 000 euros.

Comme je vous l'ai expliqué, nous sommes à un million, mais il y a 500 000 euros qui seront décaissés pour des raisons pratiques et financières, avec un taux d'intérêt de 4 %. Nous aurions pu prendre 3 %, mais nous avons pris 4 % afin d'avoir une marge suffisante.

Par rapport à la charte Gissler, qui catégorise les emprunts, nous sommes considérés en 1A, c'est-à-dire totalement sécurisés, puisque nous sommes quasiment en taux fixe sur tout.

Je précise qu'il n'y a rien à négocier. C'était le cas lorsque les taux étaient à 1 %, mais tout ce qui a pu être négocié l'a été.

Par ailleurs, nous remboursons les prêts tous les mois pour essayer de lisser un maximum, tout en essayant de ne pas trop déboursier en novembre et décembre.

Les prêts inférieurs à cinq ans (1,4 million), c'est ce qui disparaîtra dans les cinq ans à venir, sauf dans les trois premières années. Par exemple, si nous restons sur un encours identique de 6 millions d'euros, il sera possible d'emprunter 1,4 million. C'est un raisonnement qui se vaut, mais que j'estime assez juste. Ce sera notre marge pour les années futures, donc cela signifie qu'il y a une grosse marge pour le prochain mandat.

En affectation, nous pouvons voir qu'il y a le budget principal, ainsi qu'un petit budget Champa Immo.

Par ailleurs, quasiment tous nos prêts sont locaux, puisque nous avons fait travailler toutes les banques de Champagne (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, etc.).

En ce qui concerne la fiscalité 2025, nous avons reçu une mauvaise nouvelle : nous avons des pylônes qui vont être démantelés en raison du démontage de la ligne haute tension Genissiat/Champagne. Ce n'était pas neutre, cela représentait 40 000 euros.

Sur le graphique représentant l'évolution du produit fiscal brut de 2014 à 2024, vous pouvez voir que si l'effort fiscal reposait sur des propriétaires et des locataires, il repose désormais à 95 % sur les propriétaires, ce qui est selon moi l'erreur majeure de ce gouvernement, dans la mesure où tout repose sur les propriétaires, ce qui n'est pas très logique. Lorsque vous faites une rue, elle est autant à un propriétaire qu'à un locataire. Cela a été compensé par de la TVA, donc il y a une hausse de la TVA aujourd'hui, ce qui est logique.

Cela représente 25 à 30 milliards par an. Cherchez l'erreur. C'est ce que l'on cherche. Avec les histoires qu'on va faire pour récupérer 25 à 30 milliards, il y a des lignes rouges partout. Chaque fois qu'une mesure est annoncée, comme nous le disions tout à l'heure, c'est : « Non, c'est la ligne rouge ». Oui, la ligne rouge, mais là, 25 milliards étaient facilement récupérables.

M. le Maire.- D'autant plus que personne ne demandait rien et que 50 % des moins argentés des Français ne payaient déjà pas la taxe d'habitation. Personne ne demandait rien. Je ne sais pas ce qu'il leur est passé par la tête. Soi-disant pour redonner du pouvoir d'achat aux Français...

M. Tissot.- D'ailleurs, aucune étude n'a jamais été faite à ce sujet pour dire à quoi a servi l'argent de la taxe d'habitation.

M. le Maire.- Disons que l'État nous compense, parce que dans la taxe foncière, il y avait une part communale et une part départementale, donc il s'agit de cumuler les deux. La part du Département était peut-être plus importante dans le Jura que la part communale, je crois que c'est autour de 26, c'est pour cela que nous sommes à 45 et quelques. Ils « repiquent » sur la part Département qu'ils redonnent aux communes, et pour compenser le Département, ils lui donnent de la TVA.

Lorsque l'activité économique commence à baisser, il y a moins de TVA. Je ne vois pas comment l'État pourrait donner aux départements, donc ils vont être en souffrance, et ça commence déjà. Tout cela à cause d'une mesure que personne n'avait jamais réclamée.

M. Tissot.- Sur la page suivante, vous voyez l'évolution des principaux postes du budget général. Je vous laisse découvrir, mais n'hésitez pas à poser des questions.

M. Laithier.- Nous n'avons pas intégré 2024, puisque les chiffres ne sont pas définitifs.

M. Tissot.- Il n'y a effectivement que 2023.

M. le Maire.- Sur le personnel, nous étions à 4,5 millions en 2020, contre 5 183 000 euros en 2023, soit une évolution de 14 %. Nous n'avons pas embauché à tout va, il y a eu des augmentations. Je ne dis pas que nos agents gagnent trop, pas du tout. J'aimerais bien pouvoir les payer davantage, sachant que nous sommes pris par les grilles de la fonction publique.

Maintenant, lorsqu'il y a un poste à renouveler, faut-il vraiment le renouveler ? Nous nous posons la question. Pouvons-nous mutualiser autrement ? C'est une question que nous nous posons déjà, mais que nous nous posons de plus en plus.

Comme je vous l'ai dit dans cette salle, à une époque, nous allons atteindre le plancher au niveau du nombre d'emplois. Après, ce sera des fermetures de service. Lequel faut-il fermer ? L'État civil ? Nous ne pouvons pas. L'École de Musique ? Nous ne pouvons pas, il y a des fonctionnaires. C'est extrêmement compliqué, mais sachez bien que des questions se posent sur tous les emplois.

Par rapport à une commune sœur... Je ne vous dirai pas son nom, mais c'est celle qui est le plus proche de nous en termes de nombre d'habitants dans le Jura, qui est une vallée encaissée. Nous sommes à environ 5 millions de charges de personnel, nous avons 130 à 140 employés, et cette commune a 270 employés pour 9,5 millions, de charges de personnel, ce qui est énorme. Je ne sais pas comment ils font.

M. Tissot.- Ils ne font pas. C'est compliqué.

M. le Maire.- C'est extrêmement compliqué, et je trouve qu'avec 5 183 000 euros, nous avons encore trop de charges de personnel. Je préférerais que nous investissions à la place. Il nous faut un minimum, nous ne pouvons pas descendre en dessous.

Sachez bien que nous regardons systématiquement. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Mme Delacroix.- Je pense que la question sera celle des fusions de communes, pas pour demain ou après-demain, mais de toute façon, ils ne veulent plus de petites communes, donc au moins la mutualisation de tous les services entre les communes. Attention, je précise que ce n'est pas moi qui parle comme cela.

M. le Maire.- Tu as raison, Véronique, sachant qu'il ne faut pas faire une mutualisation à la française, comme les régions, parce que cela coûte plus cher qu'auparavant.

Mme Delacroix.- Cela va arriver plus vite qu'on ne le pense du fait des difficultés de recrutement, parce que la fonction publique ne recrute plus, ce n'est plus vendeur.

M. le Maire.- Parce que ça ne paye pas.

Mme Delacroix.- Le statut de fonctionnaire ne fait plus rêver personne. De toute façon, l'emploi à vie n'existe plus. Je pense que c'est vraiment une question qui se posera au prochain mandat. La question des fusions de communes pourrait se poser. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais il y a quelques années, il n'y avait plus de maire à Vaux-sur-Poligny, et aujourd'hui, ils fusionnent avec Poligny.

M. le Maire.- Il n'y a plus de Vaux-sur-Poligny. Mon grand-père était maire de Vaux-sur-Poligny, cela m'attriste énormément.

Mme Delacroix.- D'un autre côté, quand tu vois les gens qui habitent les villages alentour et qui veulent mettre leurs enfants à Champagnole, qui veulent se marier à Champagnole, qui veulent faire ceci à Champagnole, parce que c'est leur ville de cœur, mais par contre, quand tu regardes les charges, qui paye tout cela ? C'est Champagnole. Je veux bien que Champagnole soit la ville de cœur de tout le monde, je suis bien contente, mais c'est comme l'École de Musique, c'est comme la bibliothèque, c'est comme tout.

M. le Maire.- Savez-vous où on paye le moins d'impôts dans le canton ? À Équevillon. C'est une cité-dortoir. Ce que je dis n'est pas péjoratif.

Qu'ont-ils comme charges ? Ils ont leur salle des fêtes, qu'ils ont construite il y a quelques années, point barre. Les stades, c'est à Champagnole ; l'église, c'est à Champagnole ; le cimetière, c'est à Champagnole.

C'est Équevillon qui a le moins de taxe foncière, qui a les taux les plus bas. Je vous garantis que par rapport aux nôtres... C'est pour cela que si certains veulent fusionner...

Mme Delacroix.- J'ai un avis sur la question, mais ce n'est pas le problème. La question, c'est que quand tu dis qu'il n'y a plus de beaucoup de personnel, qu'on ne peut plus désherber l'avenue Édouard Herriot...

M. Grenier.- Sur 500 élèves scolarisés en primaire à Champagnole, il y a 92 élèves des communes extérieures.

Mme Delacroix.- Ils cherchent des économies, et quand ils parlent d'économies sur les collectivités territoriales, ils ne sont pas fous, ils voient les personnels, à bon ou mauvais escient, je n'en sais rien, enlever des services...

M. le Maire.- Oui, on n'en a pas fini.

Bien, sur ces notes optimistes, Pascal, parle-nous d'argent.

M. Tissot.- Repartons sur la CAF. L'année 2023 était sympathique, 540 000 euros laissaient présager ou nous laissaient croire que la vie était belle, sauf que pour 2024, nous serons malheureusement loin de tout cela. L'année 2023 avait donc été un peu exceptionnelle. En effet, au niveau électricité, etc., quand ils s'aperçoivent qu'il va y avoir une difficulté, on vient donner des aides, mais simplement une année. Ce n'est pas la même chose cette année.

Mine de rien, 184 000 euros au chapitre 74 + 60 000 euros de CAF, cela fait 240 000 euros que nous n'aurons pas. Ma foi, nous avons profité de l'année 2023.

M. le Maire.- Quand on nous donne de l'argent, on ne va pas refuser.

M. Tissot.- Exactement.

Passons maintenant à l'analyse financière. Le SIDEC a estimé les dépenses d'électricité et de gaz pour 2025. C'est un peu exceptionnel, l'électricité va baisser d'entrée de 4 % pour l'éclairage public, 18 % pour ce qui est inférieur à une puissance de 36 kilowattheures et 20 % pour le reste. En revanche, les taxes augmenteraient, ce qui limiterait la baisse, et le tarif du gaz augmenterait de 40 %.

C'est incroyable, vous arrivez au mois de septembre et cela vous « tombe sur le nez ». Comment voulez-vous faire des provisions ? C'est pour cela que je vous ai arrêtés tout de suite sur le terme « pluriannuel », en disant qu'il fallait déjà faire annuel.

Quand nous parlions d'autoconsommation, de faire une chaufferie bois, vous comprenez pourquoi. Nous y verrons peut-être plus clair plus tard.

Nous espérons donc un hiver clément, parce que si c'est un hiver très froid, cela va changer la donne. Cela ne devrait pas être le cas, l'hiver devrait être doux et humide. Soyons optimistes.

Les tarifs d'assurance sont en augmentation, mais pas à cause de la Commune, puisque nous n'avons rien fait de mal car il n'y a pas eu beaucoup de sinistres. Les 15 000 euros, c'est simplement que dans les contrats d'assurance, il y a une taxe catastrophe naturelle qui était de 12 et qui passe à 20. Mécaniquement, vous avez déjà 8 % + 2 % d'inflation, cela fait 10 %. Pour nous, c'est 15 000 euros.

Nous avons également mis un taux d'inflation de 2 %, donc cela fait 50 000 euros.

M. Vuillermoz. - En parlant d'assurances, la Commission d'Appel d'offres a été annulée, parce que personne n'avait répondu mais avez-vous trouvé une solution ?

M. Laithier. - Sur les assurances, nous avons déjà fait un appel d'offres il y a deux ans qui a été très compliqué, parce que pour la première version il n'y avait pas d'assureur, en dommage aux biens. C'est ce qui est le plus coûteux et qui nous permet d'assurer les bâtiments importants. Après une procédure négociée, nous avons réussi à avoir une compagnie en modifiant fortement les niveaux de franchise, en excluant certaines situations.

Sur la flotte de véhicules, nous avons obtenu de bonnes conditions avec un assureur, mais il se désengage au 1^{er} janvier. Nous avons donc refait une procédure d'appels d'offres il y a 15 jours pour laquelle nous n'avons eu aucune réponse des assureurs. C'est pour cela que la commission a été annulée.

Nous sommes donc repartis sur une procédure négociée et nous espérons trouver un assureur au 1^{er} janvier, sans quoi tous les véhicules resteront au garage, ce qui serait embêtant en cas de neige, pour le portage à domicile et autres. Nous espérons donc trouver un accord de manière négociée avec un assureur.

C'est le problème récurrent de toutes les collectivités de France aujourd'hui, qu'elles aient connu ou non des catastrophes naturelles, qu'elles aient eu des émeutes ou non, qu'elles aient de nombreux de sinistres ou non. C'est le problème général des collectivités.

M. Tissot. - Nous espérons trouver un assureur dans la mesure où il y a très peu de sinistres.

M. Delfau. - Nous en avons effectivement très peu.

M. Tissot. - C'est totalement incompréhensible, en venant du métier, d'entendre cela.

M. le Maire.- Le centre de tri de Lons-le-Saunier n'est pas assuré, plus personne ne veut l'assurer, sachant qu'un centre de tri vaut 30 millions. Il faut qu'on réinvestisse 2 millions pour que les assureurs... D'après les textes, nous ne sommes pas tenus de faire un sprinklage, mais nous allons en faire un parce que les assureurs ont décidé qu'ils n'assuraient pas sans sprinklage.

Le centre de tri n'est donc pas assuré. Il ne faut pas qu'il brûle, sinon, ça va coûter 30 millions. Nous en sommes là. Ni l'assureur de Suez ni l'assureur du SYDOM ne veulent l'assurer.

M. Tissot.- Ce n'est pas pour défendre les compagnies d'assurance, mais l'État n'a pas joué son rôle. Quand vous avez des émeutes qui s'apparentent à une guerre civile, s'il est considéré que c'est une guerre civile, c'est l'État qui rembourse, ce ne sont pas les assureurs qui « passent à la caisse ». Nous en reparlerons dans six mois, mais si vous trouvez un assureur qui veut assurer en Nouvelle-Calédonie, je tiens le pari qu'il n'y aura plus d'assureur dans six mois. Si une guerre civile n'est pas considérée comme une guerre civile, les assureurs payent.

M. le Maire.- À Champagnole, nous avons environ 15 bâtiments qui ont une valeur de plus de 3 millions d'euros. Il y en a qui ont une valeur bien supérieure.

M. Laithier.- Le contrat d'assurance de la flotte automobile passera donc peut-être au prochain Conseil et aurait dû être à l'ordre du jour de celui-là.

M. le Maire.- Il vaut mieux qu'il passe au prochain Conseil.

M. Tissot.- Je reprends ce que je disais tout à l'heure : en charge de personnel, ce sont les coûts supplémentaires dont nous avons parlé tout à l'heure, avec une charge de personnel globale de + 170 000 euros, 5,3 millions.

En résumé et compte tenu des estimations, les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement devront être augmentées d'environ 220 000 euros par rapport à 2024. C'est mathématique.

Aujourd'hui, l'estimation des dépenses de fonctionnement est de 9,5 millions et de 9,4 millions pour les recettes. Nous nous retrouverions donc avec un delta négatif de 75 000 euros.

Considérant qu'il nous faut toujours 100 000 euros de bonus pour être « viables », le but aujourd'hui sera de rechercher des économies dans le budget de fonctionnement pour 175 000 euros.

M. Laithier.- C'est ce que nous sommes en train de faire pour vous présenter une situation avec d'autres chiffres dans un mois.

M. Tissot.- Voilà, nous sommes dans la réflexion. C'est un rapport, mais aussi une réflexion.

M. le Maire.- Nous allons y arriver.

M. Tissot.- Tout à fait. La Commission des Finances a émis quelques propositions, à savoir maîtriser la masse salariale, poursuivre des mesures d'économies d'énergie, mettre en place l'autoconsommation, d'où l'importance de se plonger là-dedans, parce que si nous voulons nous en sortir, ça passera par là. Il s'agit aussi de remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Au niveau des recettes, l'objectif est de revoir les tarifs municipaux à hauteur de l'inflation et d'aller chercher les excédents dans les budgets annexes. Par exemple, la production d'électricité a bien fonctionné cette année.

Concernant les investissements, nous allons privilégier les dépenses d'investissement qui produiront un retour sur investissement rapide (panneaux solaires), mais aussi limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 euros et étudier la possibilité de vente de bâtiments ou de terrains pour favoriser les projets privés de construction de nouveaux logements. Il y a donc deux choses : le côté financier, mais aussi la nécessité d'héberger les personnes qui viendront sur Champagnole, parce qu'il y a une forte demande.

Le point positif, c'est que nous avons une Communauté de Communes qui est très dynamique, avec des entreprises qui fonctionnent bien, ce qui est aussi une chance, puisque c'est beaucoup plus difficile à d'autres endroits qui ont moins d'industries. Aujourd'hui, nous avons très peu de chômage, nous avons des armes que d'autres n'ont pas, donc nous pouvons espérer passer ce mauvais cap.

Nous avons fait une estimation du financement des investissements 2025. Nous espérons récupérer 100 000 euros, comme je viens de vous l'expliquer. La dotation aux amortissements est estimée à 430 000 euros et la taxe d'aménagement à 95 000 euros (c'est ce que nous recevons). Le FCTVA est prévu à 205 000 euros, légèrement en baisse, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

En termes de subventions, nous espérons 174 000 euros, mais nous avons indiqué 100 000 euros, en croisant les doigts.

Le recours à l'emprunt est estimé à 500 000 euros, c'est une volonté de rester à 500 000 euros.

Enfin, nous avons envisagé des ventes de terrains pour 710 000 euros. L'un serait notamment vendu à la Communauté de Communes et il y aurait éventuellement un hôtel. C'est en discussion.

Nous allons retirer 740 000 euros d'annuité d'emprunt à rembourser en 2025, mais si nous étions restés sur les bases précédentes, ç'aurait été 1,2 million.

En conclusion, nous aurons 1,4 million d'euros disponibles pour investir.

M. le Maire.- Sachant que c'est sur les investissements 2025, nous ne parlons pas du Javel ou de la halle, qui sont sur le budget 2024.

M. Tissot.- Oui, tout cela est déjà passé, c'est inclus.

M. le Maire.- Je le précise tout de même. Les travaux vont commencer lundi, aussi bien ceux de la halle que la réfection du Javel, et ils ne sont pas dans ce 1,4 million. C'est le budget 2024 et non 2025.

M. Tissot.- Nous pouvons également espérer un résultat 2024, que nous ne connaissons pas à ce jour, que nous mettrions de côté pour 2025, compte tenu du contexte.

M. le Maire.- Nous aurons une estimation de notre grand argentier.

M. Tissot.- Début janvier.

M. le Maire.- Non, avant. Vous savez que nous mettons chaque année au budget un emprunt que nous ne réalisons pas afin de voter une dépense qui sera compensée par l'excédent de l'année précédente. J'ose espérer, mon cher, qu'il y aura un excédent cette année.

M. Tissot.- Oui.

M. le Maire.- Bien, merci. Nous verrons donc au budget, lorsque nous ferons les équilibres et les choix, ce que nous pouvons mettre réellement, sachant qu'entre vouloir et pouvoir, c'est pouvoir qui va primer.

M. Tissot.- Voilà pour le ROB. Il s'agit simplement de prendre acte que nous avons fait le débat.

M. le Maire.- Vous avez tous bien compris que nous devons limiter nos dépenses, que ça « serre » de partout. Laurent a vu tous les chefs de service en leur disant : « Serrez les boulons au niveau des dépenses, regardez où vous pouvez faire des économies ». Il faut accentuer encore, équiper nos bâtiments, continuer à passer nos éclairages en LED. Ce n'est pas fini, ce sont des investissements conséquents, donc nous devons vraiment limiter nos dépenses au maximum et essayer de trouver de nouvelles recettes.

Auparavant, lorsque nous construisions un nouveau bâtiment, nous fermions l'ancien et nous n'en faisons rien. Maintenant, il faut que nous regardions quoi faire de nos anciens bâtiments, qui peuvent intéresser du monde. Il faut optimiser aussi bien nos dépenses que nos recettes, sans quoi nous n'y arriverons pas. Nous nous y employons. Allons-nous réussir ? Oui, bien sûr. De toute façon, nous n'avons pas le choix.

La France est dans une situation mauvaise, difficile, mais à Champagnole, nous avons la chance d'avoir de l'emploi, il y a du monde qui veut venir habiter à Champagnole, il y a des emplois qui se créent. Il va falloir trouver du logement pour loger tous ces gens, puisqu'au moins 200 emplois vont se créer en moins de deux ans.

Uniquement pour l'EHPAD, il en faudra combien ? Il va falloir faire venir du monde d'ailleurs, parce qu'ils ne trouveront pas les aides-soignants dans le coin. La fonderie Thevenin veut développer 30 emplois, Sublimetal, ils sont 50 et veulent passer à 120, et il y en a bien d'autres. Tout le monde cherche des employés à Champagnole. Par exemple, le Burger King qui vient d'ouvrir n'a pas trouvé suffisamment de monde, il est obligé de faire monter ses employés du Burger King de Lons-le-Saunier.

Nous avons cette chance, il faut en profiter. Le rôle de la Ville est de créer du logement, donc nous allons créer du logement. Je vous garantis que nous nous y attelons et que nous allons y arriver, il ne faut pas baisser les bras. Je pense que nous avons une chance à Champagnole, qui est l'emploi, et il faut vraiment en profiter.

Y a-t-il des questions sur le DOB ? (*Néant*)

Il est donc pris acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

11. Budget 2024 : Décision modificative n° 02-2024

Il est nécessaire d'établir quatre décisions modificatives dans les budgets primitifs 2024 : budget général et budgets annexes Eau potable, Régie municipale de Production d'électricité et Restaurant municipal.

Les documents détaillés sont ci-annexés.

La Commission des Finances réunie le 7 novembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 2/2024 du budget général et des budgets annexes ci-avant désignés.

M. Tissot.- Ce que vous avez en jaune clair, ce sont les nouvelles dépenses d'investissement ; les dépenses en moins sont en rose ; les nouvelles recettes d'investissement sont en vert clair.

M. le Maire.- Vous voyez tous ces subventions DETR que nous mettons et que nous n'avions pas. Ce ne sera plus le cas avec le tableau.

M. Tissot.- Nous avons retenu la leçon de ne pas mettre les subventions DETR lorsque nous ne sommes pas certains de les avoir, parce qu'on nous en a retiré pour 292 199 euros, ce qui correspond aux 294 171 euros que nous avons mis pour la halle.

M. le Maire.- Le problème, c'est que si nous voulons qu'elles soient prises en compte, il faut que ce soit inscrit au budget.

M. Tissot.- Nous avons un petit reliquat l'année dernière que nous avons mis de côté, dans le compte 65888 (autres dépenses), de 303 000 euros. Ils nous font du bien en nous évitant d'emprunter 500 000 euros. Nous avons été très prudents sur 2023, c'était une bonne année, donc nous avons mis un peu de côté. Vous comprenez bien notre prudence de bon père de famille, qui nous sert par les temps difficiles que nous sommes en train de vivre et que nous allons vivre encore un petit peu. Nous avons des arguments pour bien faire, nous passerons le cap sans problème. Si Champagnole ne passe pas le cap, je peux vous dire que quelques villes seront « au tapis » bien avant nous.

Avez-vous des questions ? Je précise que c'est l'ajustement de fin d'année.

M. Vuillermoz.- Est-ce que la subvention DETR pour l'installation des caméras de vidéoprotection concerne celles que nous avons installées en 2023 ou celles qui arriveront ?

M. Dussouillez.- C'était celles qui étaient sur le budget 2024, que nous n'avons pas touché. On nous demande de faire des demandes de DETR sur la vidéoprotection, je l'avais dit au Directeur de Cabinet, mais cela ne suit plus maintenant, ils n'abondent plus sur ce type d'investissement.

M. le Maire.- C'était auparavant sur un autre chapitre, le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Les services de l'État nous disent de demander sur la DETR, donc nous demandons sur la DETR et non sur le FIPD, mais on ne nous donne pas non plus.

M. Dussouillez.- Nous n'avons plus de terrain, plus de programme. Nous verrons au budget pour finir ce que nous avons prévu en 2024 sur 2025.

M. Tissot.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Nous passons maintenant au budget de l'eau. Ce sont tout simplement des changements de compte : il nous manquait d'un côté, nous mettons de l'autre. Il n'y a rien de particulier.

La production d'électricité, c'est dans le même style. Nous avons fait remonter les 40 000 euros que nous avons remis au budget principal, puis un remboursement IS a permis de compenser les matières premières que nous avons achetées. Nous avons tout simplement équilibré.

M. Vuillermoz.- J'ai une question sur le budget de la Régie municipale de Production d'électricité. Il y avait eu un projet de remettre en état la station de La Roche. Y a-t-il des études qui ont été faites ou qui seront faites ?

M. le Maire.- Nous regardons actuellement, c'est à étudier. Cela fait partie des études sur la consommation collective, donc nous regardons si cela vaut le coup, comment ça se passe, etc. Flavien est en train de regarder tout cela. Nous étudions l'affaire, ce n'est pas enterré.

C'est compliqué à vous expliquer. Nous étions auparavant limités à une puissance de 400 kva. Nous avons regardé à l'époque pour mettre une 70, parce que nous en avons une 330 kilowattheures, donc pour mettre une 70 à côté, mais cela coûtait une fortune. Maintenant que nous ne sommes plus forcément dans ce système avec l'autoconsommation, Flavien – qu'est-ce qu'il est précieux ! – est en train de voir cela.

Nous pourrions passer à une puissance supérieure à partir du moment où nous ne rentrons pas dans le système EDF, donc nous allons voir ce que nous pourrions mettre. Nous nous faisons aider là-dessus, ce n'est pas encore mûr mais on se fait aider.

M. Vuillermoz.- Je crois que la Région aide beaucoup les centrales hydro.

M. Delfau.- Pour les centrales hydro, si c'est de l'autoconsommation, parce que la revente totale, il faut un contrat avec EDF.

M. Vuillermoz.- Je crois qu'il y a des études.

M. Delfau.- Oui, nous en avons bénéficié.

M. le Maire.- Nous avons eu quelques subventions de la Région. Lisa Ménétrier est venue chez nous, elle était à la Communauté de Communes avant. Elle rembourse largement son poste, parce qu'elle nous a trouvé des subventions que nous ne serions pas allés chercher autrement, parce que nous n'aurions pas eu le temps de nous pencher sur la question. Elle y travaille, elle sait à quelle porte frapper.

Pour ceux qui font partie de la Régie, nous ferons le budget de la Régie le 4 décembre, donc il y aura des explications et de la réflexion sur ce dossier, mais qui est long.

Flavien, as-tu quelque chose à ajouter ?

M. Delfau.- Il y a possibilité de faire quelque chose sur le site, mais il faut voir comment l'intégrer, sous quel contrat et quel financement, en sachant qu'au-delà des possibilités d'installation de moyens de production supplémentaire, il y a aussi une conformité à avoir.

M. le Maire.- Flavien est allé visiter les chambres d'eau. Il y a des chambres d'eau non utilisées, donc il s'agit de savoir si nous passons par ces chambres d'eau ou si nous construisons une nouvelle chambre d'eau à côté. C'est un gros dossier, et comme il l'a dit, il n'est plus aux normes actuelles. Maintenant, les pauvres truites doivent sauter plus haut, elles n'ont plus la puissance des anciennes.

Nous allons donc avoir d'énormes investissements à faire, notamment sur le barrage, mais ce sont des investissements qui se retrouvent. Je ne remercierai jamais assez les maires

précédents et les directeurs de services techniques qui ont remis en route cette centrale de La Roche au début des années 80, parce que maintenant, elle nous rapporte. Nous allons donc laisser quelque chose à nos enfants et petits-enfants.

M. Tissot.- En ce qui concerne le budget restaurant, c'est pareil . Il faut qu'il y ait un petit peu dans l'alimentation, donc nous avons pris en encaissement des repas sociaux et d'autres repas. C'est juste pour équilibrer.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je passe donc au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

12. Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau et vote du tarif de la contre-valeur

M. Tissot.- L'idée est de dire : nous avons des redevances que nous allons adapter à la qualité du réseau, si j'ai bien tout compris, tout en partant d'une valeur de 0,80. Cela veut dire qu'on suppose que vous avez 20 % de perte ou 80 % de taux de rendement.

La première année, tout va bien, mais si c'est moins bien ensuite, si vous êtes à 0,60, vous aurez une redevance supplémentaire, et si vous êtes à 0,80, vous ne bougez pas.

Je préférerais vous expliquer cela avant de vous lire la délibération.

M. Laithier.- Nous sommes ici sur la part eau potable, mais il y aura le même système sur la part assainissement à la Communauté de Communes.

M. Tissot.- L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure, à compter du 1^{er} janvier 2025, la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

Le 1^{er} janvier 2025, c'est tout de suite. Cela arrive et il faut le mettre en place un mois après, à tel point que certaines communes n'ont pas eu le temps de réagir et sont déjà « dans les choux ».

La Commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

La Commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, sera redevable envers l'Agence de l'Eau d'un montant égal au produit :

- 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable ;
- 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'Eau ;
- 3°) du coefficient de modulation.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fixé un tarif de 0,05 euro HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.

Le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,8.

Le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'eau potable et d'assainissement, de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, est établi à hauteur de 3 €/m³.

La contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, le montant de cette contre-valeur ne pouvant pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité.

M. Grenier.- Ça veut dire que si nous ne sommes pas à 80 % de rendement...

M. Tissot.- Tu payeras davantage de taxe.

M. le Maire.- C'est absolument honteux. Vous vous rendez compte ? À 70 %, on prend 50 centimes du mètre cube. Là non plus, il n'y a pas égalité parmi les Français. Vous avez une canalisation en ville qui va desservir un quartier avec 20 000 habitants, vous aurez en rendement de 95 %, vu la consommation d'eau qu'il y aura sur une seule canalisation. Vous allez alimenter la ferme de Taravent... Vous allez alimenter le centre aéré, s'il y a une fuite, on ne va peut-être pas s'en apercevoir tout de suite, mais vous avez quelle consommation au centre aéré en ce moment ? Zéro. Ce que je dis est vraiment caricatural, mais le rendement est de zéro. Vous allez alimenter un petit quartier dans une petite commune, nous sommes une petite commune... 80 %, c'est compliqué, parce que plus l'habitat est éparpillé et horizontal, plus c'est tentaculaire, donc plus on a de risque d'avoir des fuites. Ici, une canalisation alimente parfois trois maisons, pas des immeubles comme à Dubaï avec 5 000 personnes par immeuble.

C'est donc absolument honteux de faire encore ces ratios absurdes que l'Agence de l'Eau nous met. Si encore cela servait à financer des travaux d'eau, mais vous savez ce qu'il va se passer ? Bercy va rappliquer.

Mme Delacroix.- Je suis sidérée par le fait que ce genre de choses soient mises en place. Qu'on lutte contre les fuites d'eau, d'accord, mais...

M. le Maire.- C'est honteux. Une fois de plus : au portefeuille !

M. Tissot.- Quelle est la performance de notre réseau ? 0,70 ?

M. le Maire.- Nous avons davantage que cela, nous sommes à 80, mais c'est très aléatoire. Il y a des endroits, principalement sur l'Argillat, où on est dans l'argile. Sur une année de sécheresse, les argiles bougent, les canalisations cassent, donc nous perdons un gros pourcentage ; sur une année trop humide, les argiles gonflent trop, les canalisations cassent. C'est compliqué.

Nous avons donc sectorisé tout notre réseau, afin qu'en cas de fuite, nous sachions immédiatement sur quel secteur. La fuite est ainsi beaucoup plus facile à trouver.

M. Tissot.- J'ai gardé le meilleur pour la fin. Il appartient à Veolia, délégataire du service de distribution d'eau potable, de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la Commune les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et au mandat d'encaissement conclus avec le délégataire.

Il vous est donc proposé de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à 0,0111 H.T. euros par mètre cube, le taux de TVA applicable étant celui de 5,5 % (la TVA encaissée sera reversée, selon les mêmes modalités que la redevance de performance encaissée, auprès du comptable public de la Commune en tenant compte de ce taux réduit).

M. le Maire.- C'est fabuleux, il y aura encore de la TVA sur la taxe ! Elle n'est pas belle, la vie ? Il vaut mieux en rire.

M. Tissot.- Oui, ce n'est pas une blague. Nous faisons le banquier, comme si Veolia n'avait pas payé directement et on n'en parlait plus. Ils encaissaient, ils payaient les charges. Le fait que cela passe par nous va complexifier les choses pour rien du tout. De toute façon, nous n'avons pas le choix.

Le montant de cette contre-valeur sera déterminé pour les années suivantes en appliquant le tarif fixé par l'Agence de l'Eau RMC multiplié par le coefficient de modulation global estimé.

M. le Maire.- J'estime qu'il y a quelque chose d'encore plus honteux, c'est que c'est l'Agence de l'Eau qui décide des montants. Quelque part, elle est juge et partie. Je croyais que c'était interdit, mais non, pas pour l'État, parce que l'Agence de l'Eau dépend quand même de l'État.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

M. le Maire.- En plus, nous sommes obligés de voter pour, nous n'avons pas le choix, sans quoi nous ne pourrions pas l'appliquer et ils vont nous demander quand même.

Merci, Pascal.

HORS COMMISSION

13. Ouverture des commerces le dimanche en 2025

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir. Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du Code du Travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Depuis 2016, la loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire » où une autorisation d'ouverture peut être délivrée.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la communauté de communes), qui doit rendre un avis conforme.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, la ville de Champagnole propose les dates d'ouverture dominicale suivantes pour l'année 2025 :

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé : 12 octobre, 19 octobre, 26 octobre, 2 novembre, 9 novembre, 16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale : 16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre 2025.

Catégorie des autres commerces de détail spécialisés : 6 avril, 13 avril, 2 novembre, 9 novembre, 16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Catégorie des commerces de détail Beauté-Parfumerie : 9 février, 25 mai, 15 juin, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre 2025.

Catégorie des commerces de détail spécialisé : 12 janvier, 19 janvier, 9 février, 18 mai, 25 mai, 15 juin, 29 juin, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre 2025.

Catégorie fleurs, graines, animaux de compagnie et aliments : 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces dates d'ouvertures dominicales des commerces en 2025 et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Vous savez que tous les ans, nous sommes obligés de délibérer. Pour les 12 dimanches, nous demandons donc à l'Union commerciale, qui nous fixe les dimanches, où ils souhaitent pouvoir ouvrir. Je dis bien « pouvoir », parce que la plupart, ils ne le font pas.

Cela concerne principalement les commerces de la grande rue et les grands supermarchés, qui vont ouvrir les dimanches avant Noël. Ce sera le dimanche après-midi.

M. Laithier.- Il y a aussi les Gifi, Centrakor, etc.

M. le Maire.- Il y a donc 12 dates, mais qui ne seront pas utilisées, proposées par l'Union commerciale. Nous allons donc faire chambre d'enregistrement.

M. Laithier.- Ils vont également délibérer à la Communauté de Communes le mois prochain, puis c'est un arrêté du Maire.

M. le Maire.- Voilà. Avez-vous des questions là-dessus ? (*Néant*)

Ne nous étendons pas là-dessus, c'est tous les ans pareil.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

14. Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes

Le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a été établi conformément à l'article L.5211-39 du Code général des Collectivités territoriales.

Il doit également faire l'objet d'une présentation dans les conseils municipaux des communes membres.

Vous êtes donc invités à prendre connaissance du rapport d'activités ci-joint.

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel.

M. Dussouillez.- Je vais essayer d'être succinct. Pour rappel, en 2023, la Communauté de Communes comprend 66 communes pour 23 747 habitants, avec un Président, 14 Vice-Présidents, 30 membres du Bureau, 92 conseillers communautaires.

Le personnel de la Communauté de Communes est composé de 14 agents titulaires et de 29 non titulaires, 32 femmes et 11 hommes.

Un gros changement est intervenu en 2023 : Antoine Gindre, qui occupait le poste de Directeur adjoint, est devenu Directeur général des Services au 1^{er} octobre 2023. Son prédécesseur, Olivier Baune, assure quant à lui le poste de responsable de l'Administration générale, des Finances et de l'Assainissement au sein de la Collectivité.

Sur la droite, vous avez tous les mouvements de personnel, les arrivées et les départs. Je ne m'étendrai pas davantage.

En ce qui concerne le personnel, il y a eu la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), que nous avons également appliqué à la ville de Champagnole.

Les principaux investissements de la Communauté de Communes en 2023 sont les suivants :

- La Maison de Santé : 611 294,42 euros ;
- Micro-crèches : 164 386,26 euros ;
- AIE (Aides à l'Immobilier d'Entreprise) : 255 020 euros ;
- Achat de terrains et bâtiments : 365 000 euros ;
- DST Relance, financée par la Communauté de Communes et le Département : 1 117 818,24 euros ;
- Voie PLM : 41 379,42 euros ;
- Tourisme : 71 648,77 euros.

La compétence phare de la Communauté de Communes est bien évidemment l'économie, avec la société du Premier Plateau. Le chantier s'est achevé, l'entreprise a débuté son activité en 2024, née d'un rapprochement entre les maisons Chazal et Chays, qui produisent la saucisse.

Nous avons également eu l'extension de l'atelier de découpe Comptoir champagnolais des viandes afin de pouvoir absorber de plus gros tonnages.

Toujours sur l'économie, l'usine Sublimétal est sortie de terre en 2023, vous l'avez inaugurée récemment. Elle comporte une surface de 3 793 m². Elle a donc ouvert en 2024. Comme vous le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, la société espère un développement rapide et prévoit d'accueillir environ 100 salariés, voire davantage, en 2024-2025.

La Communauté de Communes a pris en charge des travaux de voirie aux abords du site, avec une première tranche d'un montant de 57 788 euros HT qui a été réalisée afin de permettre l'accès au chantier. La seconde sera effectuée courant 2024, mais je crois qu'elle a été faite.

Il y a eu plusieurs ventes de terrain, mais je ne vais peut-être pas tout détailler.

Toujours sur l'économie, il y a un devoir de mémoire, puisque par délibération en date du 11 décembre 2023, la zone d'activité d'Équevillon a été renommée zone d'activité André Jourdain, en hommage à l'action de ce dernier, ancien Président de la Communauté de Communes, puis Ain-Angillon-Malvaux, au profit du développement économique du territoire intercommunal.

Un autre élément important au niveau économique, ce sont les Clés de l'Entreprise. Ce programme, qui s'adresse aux élèves de quatrième des collèges du territoire (Louataux et Jeanne d'Arc à Champagnole ; Gilbert Cousin à Nozeroy), a été élargi aux élèves de troisième. Proposé par le Comité local École-Entreprise, ce dispositif permet aux collégiens de découvrir la diversité des métiers proposés par des entreprises locales, de prendre conscience des réalités du monde du travail et de se projeter dans leurs orientations futures.

Toujours en matière économique, l'aide aux commerces, avec l'opération Shopping, que finance la Communauté de Communes, qui concerne tout le territoire. Les Journées Shopping Remboursé ont une nouvelle fois rencontré un franc succès, puisqu'au niveau des territoires, ce sont 750 foyers qui ont participé à l'édition 2023, parmi lesquels 86 gagnants ont été tirés au sort et ont vu leurs achats remboursés, dont 13 à hauteur de 200 euros. Pour cela, la Communauté de Communes a versé une subvention de 7 000 euros et 3 000 euros du côté du Crédit Mutuel.

Mme David Rousseau.- C'est uniquement pour la Fête des Mères.

M. Dussouillez.- Oui, c'est une Opération Shopping pour la Fête des Mères, parce que cela concerne tous les commerces de la Communauté de Communes, alors que l'animation de l'Union commerciale pour les fêtes de Noël touche principalement les commerces de Champagnole.

Toujours dans l'économie, l'AIE, attribution 2023 : plusieurs entreprises du territoire de la Communauté de Communes ont déjà bénéficié d'aides substantielles dans le cadre de leurs projets respectifs d'aménagement.

Nous avons inauguré cette année la SAB Thevenin. L'entreprise SAB Thevenin Champagnole a présenté une demande de subvention AIE pour un projet d'extension de 2 600 m² de son bâtiment de fonderie, d'un montant total de 12 450 000 euros HT. La subvention, octroyée

le 28 septembre 2023 par la Communauté de Communes, s'élève à 100 000 euros sur une dépense éligible d'un montant de 2 984 422 euros.

L'entreprise Jouham Charpente de Crotenay a également présenté une demande de subvention AIE pour la construction d'un bâtiment de type industriel. Cette réalisation, d'un montant total de 1 180 000 euros, vise à une augmentation substantielle de l'espace de production, de 360 m² à 1 370 m².

La subvention AIE octroyée le 2 mars 2023 par la Communauté de Communes s'élève à 100 000 euros sur une dépense éligible de 989 000 euros HT.

Parallèlement à cela, il y a eu quelques amendements au règlement que nous avons votés au Conseil communautaire le 11 décembre 2023, qui concernent deux types d'attribution. Vous avez le détail dans le document.

Concernant les services à la population, comme je vous le disais en préambule, après deux années de travaux, la Maison de Santé de Champagnole a été inaugurée le 31 mars 2023 et est opérationnelle depuis le début du mois d'avril. La durée des travaux a été de 20 mois, avec la mobilisation de 14 entreprises, dont 12 jurassiennes, pour une superficie totale de 910 m² et un coût total de 2 475 225 euros TTC, avec 67 % de subvention, ce qui représente un autofinancement de 757 700 euros.

Concernant le centre aquatique, nous avons les chiffres clés 2023, mais nous n'avons pas les différences avec 2022. En termes de fréquentation en 2023, il y a eu 68 875 entrées au total. Monsieur le Vice-Président ?

M. Cusenier.- C'était stable par rapport à 2022. En 2024, nous retrouvons la fréquentation de 2019 avant le Covid.

M. Dussouillez.- Au niveau des services à la population, la Communauté de Communes s'est lancée dans la construction de micro-crèches, plusieurs projets ont été lancés. Suite à une consultation avec la CAF, trois secteurs géographiques prioritaires pour l'implantation de ces structures d'accueil ont été définis : Andelot-en-Montagne, Monnet-la-Ville (inauguration récente) et Montrond.

Le premier chantier a été lancé à la fin du printemps 2023 à Andelot-en-Montagne. Le second a démarré au cours de l'automne à Monnet-la-Ville et est ouvert. Une fois achevés, les locaux seront mis à disposition *via* un bail commercial par la Communauté de Communes. La gestionnaire des trois structures (SAS) sera Julie Trossat, que vous connaissez peut-être tous, et la Directrice sera Manon Pelletier.

Pour Monnet-la-Ville, le montant du projet s'élève à 531 613,89 euros. Il est conçu par le cabinet d'architectes Tissot, avec une capacité d'accueil de 12 à 14 places.

Concernant Andelot-en-Montagne, le projet consiste en l'acquisition d'un lot (bâtiment en photo sur le document).

M. le Maire.- Le Modern Hôtel.

M. Dussouillez.- Je crois qu'un coiffeur y est déjà installé. Le prix de cession s'élève à 268 671,31 euros. La livraison de cette micro-crèche est prévue pour la fin de l'année 2024.

En ce qui concerne les services à la population, France Services, Monsieur Cusenier ?

M. Cusenier.- Nous en reparlerons en début d'année, mais nous sommes encore en progression énorme sur Champagnole. Il va même falloir penser à développer le personnel, plus d'autres services que veut nous imposer l'État, par exemple les Points Justice, qui vont venir se lier à ce que nous faisons déjà.

M. Dussouillez.- Un chiffre est à noter : 8 965 accompagnements au total pour 2023, sur les trois bureaux.

En ce qui concerne CNJ Seniors, que vous connaissez tous, l'équipe fonctionne grâce à l'investissement – chiffre à retenir également – d'une soixantaine de chauffeurs volontaires, qui perçoivent une indemnité kilométrique minime.

Quelques chiffres : 299 femmes ont déjà bénéficié du service contre 75 hommes.

1 748 déplacements ont été effectués en 2023, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente ; 82 747 kilomètres ont été parcourus ; 39 communes de la Communauté de Communes ont déjà été concernées par des demandes d'habitants.

Concernant l'urbanisme, le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) est chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire, de démolir ou d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme. Le service ADS de la Communauté de Communes est mutualisé avec la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura et la commune de Ruffey-sur-Seille (Communauté de Communes Bresse Haute Seille).

Quelques chiffres pour 2023 : 1 718 dossiers reçus ; 32 communes de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, avec 1 050 dossiers ; 21 communes de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, avec 642 dossiers ; 31 dossiers pour Ruffey-sur-Seille.

M. Laithier.- Chaque commune adhérente au service paye sa quote-part de fonctionnement.

M. Dussouillez.- Concernant l'urbanisme, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) définit les règles de développement et de protection du territoire, mais aussi d'occupation du sol. Il constitue le document de référence pour l'instruction de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Après une première phase en 2022 principalement dédiée au diagnostic et à l'analyse des tendances, l'année 2023 a permis de tracer les grandes lignes du projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Un comité de pilotage s'est réuni tout au long de l'année 2023 et la première réunion publique a lieu le 28 novembre – tout le monde y est invité, tous les habitants de la Communauté de Communes – à l'Oppidum à 18 heures ou 18 heures 30.

La préparation du PLUi devrait être achevée début 2025.

Nous parlons également du déploiement de la fibre optique, qui a connu plusieurs phases. Nous avons été concernés principalement par la première phase : déploiement effectif ou en cours en 2023 à Champagnole, Cize, La Frasnais, Ney, Saffloz, Sapois et Syam. Le déploiement pour le reste des communes a eu lieu fin 2023.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, le ruban tricolore a été coupé à Sirod et à Censeau. L'année scolaire 2022-2023 a été marquée par ces deux inaugurations.

L'inauguration pour le groupe scolaire du Val de Sirod s'est déroulée le 29 juin 2023. L'école accueille des élèves des communes de Sirod, Bourg-de-Sirod, Conte, Crans et Lent. Cet établissement est de 414 m². Vous avez le plan de financement sur le document, le montant total est de 1 026 284 euros.

L'inauguration du groupe scolaire La Forêt de la Joux s'est déroulée le 27 juin 2023 à Censeau. La surface est de 916 m² et accueille des élèves de Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre, Onglières, Plénise et Plénisette, pour un montant total de 2 016 793 euros TTC. Vous avez les subventions qui suivent dans le document.

Quelques travaux ont eu lieu dans les écoles. Nous avons eu droit à un changement de vitres pour 1 480,80 euros à l'école Hubert Reeves, c'est la grande baie vitrée à Hubert Reeves qui était fendue.

Sur l'assainissement, voulez-vous dire quelques mots, Monsieur le Vice-Président ?

M. le Maire.- Non, nous avons déjà tout dit tout à l'heure.

M. Dussouillez.- L'objet du marché est la mise en séparatif des réseaux d'assainissement. La date de signature du marché a eu lieu le 20 juillet 2022 sur Champagnole, pour une durée d'exécution entre 2022 et 2026 inclus, pour un montant de 15 120 000 euros.

M. le Maire.- Ce ne sera pas fini en 2026.

M. Dussouillez.- Il y a également eu de l'assainissement à Cerniébaud, avec un nouvel assainissement collectif...

M. le Maire.- Nous l'avons dit.

M. Dussouillez.- ...et aussi au Vaudioux. Je vous fais grâce des chiffres.

En ce qui concerne l'eau et les déchets, il y a eu le lancement de l'étude préalable au transfert de la compétence Eau potable, sauf que depuis, le Premier ministre nouvellement nommé a fait un discours au Sénat et nous attendons les actes. Il faut néanmoins savoir que la Communauté de Communes a financé une étude à hauteur de 109 995 euros HT en 2023 pour le transfert de la compétence. Je ne sais pas si nous serons remboursés.

M. le Maire.- Ce n'est pas cher, 109 995 euros, pour un tel dossier.

M. Dussouillez.- La Communauté de Communes a également adhéré au SICTOM.

La partie culturelle et événementielle, avec notre ami Sébastien Bonjour, nous coûte un peu d'argent, mais la culture, c'est toujours bien. La plus grosse somme est celle de Scènes du Jura, pour 70 000 euros.

La Communauté de Communes a participé au Tour de France en 2023, dans toutes les communes concernées. Nous avons aussi eu la Tram'jurassienne, organisée par CNJ Organisation.

En termes de tourisme, il faut retenir les chiffres suivants pour 2023 : 503 hébergements déclarés ; environ un million de nuitées sur le territoire ; 356 213 euros déclarés par les hébergeurs.

Concernant la Maison du Tourisme sur notre secteur, le Bureau de Champagnole a reçu 9 123 visites, contre 5 925 pour Foncine-le-Haut et 6 433 pour Nozeroy. Il est intéressant de noter que les visiteurs sont en majorité français (Jura, Côte d'Or, Doubs, Nord et Rhône). Les autres proviennent du Pays-Bas, Belgique, Suisse, Allemagne ou Grande-Bretagne.

Un nouveau site internet a été mis en ligne par les services touristiques de la Communauté de Communes.

Différents travaux ont été réalisés, notamment les sentiers de randonnée, l'amélioration de points de départ existants, l'aménagement et la valorisation de certains sites touristiques. Tout est détaillé dans le document que vous avez reçu.

Il y avait un dossier important sur le secteur, à savoir Pont-du-Navoy, avec une durée de travaux de huit mois pour un coût de 1,6 million d'euros, dont 450 000 euros pour la passerelle. Le pont a été financé par le département du Jura et la passerelle par le département du Jura à 40 %, la Communauté de Communes à 40 % et le Commissariat de Massif jurassien à 2 %.

En termes de communication, différents magazines paraissent et des supports touristiques sont édités tout au long de l'année.

Voilà pour ce rapport 2023-2024.

Il y aura quelques changements sur 2024, puisque notre sénateur a été validé dans son élection. Il y a eu de nouvelles élections à l'intérieur de l'institution, dont vous connaissez le Président, et un certain nombre de vice-présidents siègent au Conseil municipal de Champagnole, qui sont au nombre de cinq, dont Pascal, nouvellement élu.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

C'était très complet. Merci, David.

M. Dussouillez.- Il faudrait peut-être le mettre au début la prochaine fois.

15. Subvention à l'association Jouef 39

L'association Jouef 39 va organiser les 28 et 29 décembre 2024 à l'Oppidum le 4ème salon du modélisme Joueffissimo, après le succès des précédentes éditions qui ont eu lieu en 2019, en 2022 et en avril 2023.

L'événement comportera notamment des expositions des premiers trains Jouef, la présentation de différentes maquettes et circuits, des animations.

L'association a sollicité plusieurs partenariats pour couvrir un budget prévisionnel de 8 300 euros pour cette manifestation.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros par la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jouef 39 pour l'organisation du salon du modélisme Joueffissimo. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- J'ai vu qu'ils avaient obtenu 1 000 euros de la Communauté de Communes.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Questions diverses

Mme David Rousseau.- Pour information, le terrain de Crotenay appartient à la commune de Crotenay, il est loué à l'aérodrome et sous-loué à un agriculteur.

M. le Maire.- Je ne comprends pas. C'est bien sur l'aérodrome qui veulent faire du photovoltaïque ?

M. Bonjour.- C'est au bout de l'aérodrome.

M. le Maire.- Cet endroit n'appartient pas à la commune de Crotenay.

Mme David Rousseau.- Si.

M. le Maire.- Ce n'est pas possible que quelqu'un dépose un dossier...
Non, ce n'est pas sur ce terrain. Bref.

Je vous donne maintenant quelques informations : la réunion publique sur le PLUi aura lieu le 28 novembre ; le film *En Fanfare* sera projeté le 7 décembre en avant-première.

M. Laithier.- Avec la participation de la Petite Fanfare de l'École de Musique avant le film.

Enfin, nous voterons le budget le mardi 17 décembre.

Merci à vous d'être venus et bonne nuit.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 20.

Le Secrétaire de Séance,

Alain CUSENIER

Le Maire,

Guy SAILLARD

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

